Nations Unies S/PV.4231



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4231e séance

Mercredi 22 novembre 2000, à 15 h 30

New York

Président :	M. van Walsum	(Pays-Bas)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Misran
	Mali	M. Ouane
	Namibie	Mme Ashipala-Musavyi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 21 novembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/1109)

00-75908 (F)

La séance est ouverte à 16 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 21 novembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/1109)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants d'Israël, de la Jamahiriya arabe libyenne et de l'Afrique du Sud une lettre dans laquelle ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lancry (Israël) prend place à la table du Conseil; M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne) et M. Kumalo (Afrique du Sud) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 22 novembre 2000, qui sera publiée sous la cote S/2000/1112 et qui se lit comme suit :

«J'ai l'honneur de demander qu'en vertu de la pratique établie, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la prochaine séance du Conseil de sécurité, prévue le 22 novembre 2000, à propos de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem.»

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au Règlement intérieur et à la pratique établie à cet égard.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit en réponse à la demande formulée dans une lettre datée du 21 novembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, publiée sous la cote S/2000/1109. Je tiens également à appeler l'attention des membres sur le document S/2000/1107, qui contient le texte de lettres identiques datées du 20 novembre 2000, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci, et à vous dire combien nous vous sommes reconnaissants de votre appui et d'avoir compris la situation très difficile que vit le peuple palestinien et la Mission d'observation de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies. Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier particulièrement le Président du Conseil durant le mois dernier, l'Ambassadeur Andjaba, pour les efforts précieux qu'il a déployés pour faire en sorte que le Conseil assume ses responsabilités face à la situation explosive qui règne dans les territoires palestiniens occupés, à Jérusalem et au Moyen-Orient en général.

Ces efforts et tous les autres ont abouti à l'adoption de la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité – une résolution très importante. Mais à nouveau, il s'agit d'une résolution qui, comme d'autres, n'a pas été mise en oeuvre par Israël, la puissance occupante.

Monsieur le Président, je tiens également à vous remercier d'avoir rapidement réagi à la demande du Groupe des États arabes de tenir cette séance urgente du Conseil de sécurité malgré la journée fériée de demain. Nous vous remercions de votre initiative. Si le Groupe des États arabes a présenté cette requête, c'est évidemment en raison de l'escalade très grave de la situation, due à Israël durant ces dernières heures. À 18 heures locales, des hélicoptères militaires israéliens, appuyés par des navires de guerre israéliens, ont lancé des attaques intenses contre plusieurs cibles de la ville de Gaza et dans d'autres lieux dans la bande de Gaza.

Les forces d'occupation israéliennes ont ainsi lancé plus de 50 roquettes contre des installations et bâtiments de l'Autorité palestinienne, y compris un poste de police, une installation de sécurité préventive et des bâtiments du mouvement Fatah. Ces attaques et raids ont fait au moins un mort et plus de 70 blessés parmi les Palestiniens. En outre, des dégâts matériels considérables ont été signalés mais surtout, après ces attaques, un sentiment de panique générale s'est emparé de l'ensemble de la population à Gaza de plus d'un million de personnes. Il y a un risque de voir cette grave escalade de la situation déborder sur l'ensemble du Moyen-Orient, créant une situation sans précédent qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques imprévisibles.

Depuis le 29 septembre – un jour après la regrettable visite d'Ariel Sharon au Haram al-Charif –, nous avons envoyé 14 lettres officielles au Conseil de sécurité. Dans ces lettres, nous avons transmis, entre autres, le nom des martyrs palestiniens; aujourd'hui, ce chiffre dépasse 225. Nous avons également donné des précisions sur le comportement d'Israël qui utilise son énorme machine de guerre et a recours à un usage excessif, disproportionné et aveugle de la force, souvent sans justification. Nous avons fait connaître au Conseil divers cas de meurtres délibérés, soit du fait de tireurs isolés ou du recours à d'autres armes, y compris des armes lourdes telles que les chars. Nous avons souligné la gravité des effets de ces actions délibérées sur tant de personnes. Plus de 10 000 personnes ont été blessées, dont 2 000 par balles réelles. La plupart de ces blessés sont handicapés à vie et un tiers des victimes sont des enfants de moins de 18 ans.

Nous avons également fait connaître l'ampleur des destructions causées par la campagne sanglante menée par Israël, la puissance occupante : maisons et usines détruites et terres agricoles rendues arides. Nous vous avons parlé de l'imposition du blocus contre les villes et les lieux de réunion, et de l'interdiction frappant la circulation des personnes et des biens, ainsi que du préjudice énorme subi par la fragile économie palestinienne.

Toutes ces actions constituent de graves violations à la quatrième Convention de Genève de 1949 et un grand nombre d'entre elles sont des crimes de guerre au titre de la Convention. Elles représentent également une grave violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, y compris de celles du Conseil.

Tous ces faits s'accompagnent d'un gel du processus de paix par Israël, ses dirigeants ayant fièrement annoncé qu'ils avaient décidé d'une pause « time out » dans ce processus, comme s'il s'agissait d'un match de basket-ball.

Israël a accompagné toutes ces mesures de tentatives de rejeter le blâme sur l'Autorité palestinienne au lieu de voir la réalité, à savoir que la situation actuelle découle de l'occupation israélienne et de la politique de colonisation qui s'est poursuivie même après le lancement du processus de paix. Israël a tenté de rejeter le blâme sur l'ensemble du peuple palestinien, ce qui témoigne de son attitude raciste évidente. Comment peut-on accuser le peuple palestinien d'exposer ses enfants aux balles des forces israéliennes criminelles? Une accusation de cette nature contient un message clairement raciste. Dans le même temps, Israël a essayé de revenir sur les accords de Charm el-Cheikh, allant récemment jusqu'à tenter de bloquer les travaux de la commission d'enquête dont la création a été annoncée le 7 octobre dernier. L'annonce de la création de cette commission avait été longtemps attendue. Pourtant, elle n'a encore donné aucun résultat. Cela s'explique par le fait que, comme les membres du Conseil peuvent l'imaginer, et comme la presse l'a indiqué ce matin, Israël a adopté une tactique d'obstruction. Une agence de presse au moins a indiqué que le Ministère israélien des affaires étrangères avait envoyé une lettre au Département d'État américain indiquant que le moment n'était pas encore venu de permettre à cette commission d'entamer ses travaux. Ainsi, même cette commission, dont la création a été annoncée par le Président Clinton conformément à l'accord de Charm el-Cheikh, est devenue indésirable aux yeux de la puissance occupante.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Quelles sont les conséquences de la campagne israélienne lancée le 28 septembre et de l'agression contre la première *Kiblah* – le troisième lieu saint de l'islam – à Jérusalem-Est occupée? Ceci a eu pour premier résultat de faire un nombre considérable de morts et de blessés et d'occasionner des dégâts matériels considérables. Le deuxième résultat a été de porter un grave préjudice au processus de paix au Moyen-Orient. Le troisième a été de créer une forte tension dans l'ensemble de la région. Quant au quatrième, il a été de menacer d'entraîner toute la région au bord du précipice d'un affrontement généralisé.

La question qui se pose dans ce contexte est la suivante : Comment mettre fin à cette situation? La responsabilité du Conseil à cet égard est claire et bien établie, conformément à la Charte des Nations Unies. Il faut tout d'abord qu'il prenne des mesures spécifiques pour mettre fin à la campagne sanglante d'Israël contre le peuple et les civils palestiniens. En second lieu, il faut que le Conseil de sécurité offre la protection internationale nécessaire aux civils palestiniens sous occupation israélienne.

Soyons francs les uns avec les autres. Après tout ce qui s'est produit, les parties ne sont pas en mesure, à elles seules, de mettre fin à cette situation. Elles ont donc besoin de l'aide d'un tiers. Nous sommes dans l'incapacité absolue de comprendre les motifs des objections et des atermoiements de l'un des membres du Conseil ou de la partie intéressée, à l'extérieur du Conseil.

Depuis le 25 octobre dernier, il y a un mois environ, nous demandons la création d'une force d'observateurs des Nations Unies. Nous remercions le Conseil de sécurité d'avoir convoqué une séance spéciale et d'avoir accueilli le Président Arafat qui a eu ainsi l'occasion d'exposer de façon détaillée le point de vue palestinien. Il a alors demandé la constitution d'une force composée de 2 000 observateurs militaires qui disposeraient d'armes légères. Pourquoi 2000 observateurs? Parce que nos estimations concernant les besoins pratiques sur le terrain indiquent que ce nombre est approprié. Cette force d'observateurs devrait agir et se déployer sous l'emblème et sous la direction des Nations Unies. Ces observateurs n'auraient pas à occuper des emplacements fixes ou à se déployer sur des lignes fixes, pour s'assurer que leur unique mission consiste à garantir la sécurité et la sûreté des civils palestiniens.

Nous avons pris le temps nécessaire pour examiner toutes les propositions constructives, notamment les idées de la France à cet égard, que nous avons prises en considération lorsque que nous avons mis la dernière main à nos propositions.

Compte tenu de la position d'Israël en tant que puissance occupante, son approbation de la demande palestinienne ne peut être une condition préalable à l'adoption des mesures nécessaires par le Conseil de sécurité. Ce dernier ne traite pas ici de la situation interne de l'un des États Membres de l'ONU. Il examine le cas du seul État Membre de l'ONU qui soit reconnu comme puissance occupante dans 25 résolutions qu'il a adoptées. Je dis bien 25 résolutions. C'est un cas unique.

L'approbation par Israël ne saurait être une condition préalable. Pourtant, nous savons que d'un point de vue pratique, la coopération d'Israël est nécessaire à l'application de la résolution qu'adopterait le Conseil. Ceci relève de l'obligation juridique des États Membres. Il s'agit là de l'une des obligations qui incombent à Israël en vertu de la Charte des Nations Unies, en sa qualité d'État Membre de l'ONU. Nous avons également rappelé qu'il était de notre devoir à nous tous, membres ou non membres du Conseil, d'assurer une coopération pratique et pragmatique.

Vendredi dernier, le Conseil de sécurité a décidé de charger le Secrétaire général de mener les consultations nécessaires à ce sujet. Nous nous en sommes félicités. Nous avons accueilli favorablement les efforts du Secrétaire général et nous avons l'intention de continuer de le faire.

Par ailleurs, il faut rappeler que le temps presse véritablement. Le bilan des victimes s'alourdit. Les dégâts ne cessent de s'aggraver. La situation se complique de plus en plus. Tous ces éléments réunis nous incitent à agir de toute urgence, en prenant la décision nécessaire.

Nous demandons au Conseil de prendre, en toute franchise, les mesures nécessaires à partir du début de la semaine prochaine. D'ici là, plus d'un mois se sera écoulé depuis nos premières tentatives à cet égard. Aux yeux des Palestiniens, qui souffrent sous l'occupation, il semble légitime et juste que le Conseil agisse dans le cadre de ses capacités officielles, en adoptant, ou en n'adoptant pas, le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le monde s'apprêtait à célébrer le triomphe du processus de paix au Moyen-Orient. Nous aspirions à célébrer l'adhésion de la Palestine à l'ONU en tant qu'État Membre de cette Organisation. Moi-même, je m'attendais à m'acquitter de mes responsabilités dans des circonstances différentes de celles d'aujourd'hui. Malheureusement, la puissance occupante refuse de prendre conscience de la question principale, simple et claire qui consiste dans le fait que l'origine des malheurs, c'est l'occupation, et que si elle était disposée à mettre fin à cette occupation, elle mettrait fin à tous les malheurs qui s'abattent sur notre peuple et sur l'ensemble de la région.

À quoi bon ces affrontements? À quoi bon ces affrontements armés? À quoi bon ces accusations mutuelles? La fin de l'occupation mettra immédiatement fin à tout ceci. L'occupation est l'origine du mal et la fin de l'occupation, le seul remède, un remède nécessaire et si simple qu'il ne faut pas être un génie pour l'inventer. Le sort du peuple palestinien est celui de nombreux peuples de l'histoire contemporaine qui ont dû lutter pour l'autodétermination, et la liberté. Le rôle du Conseil est de faire en sorte que cette situation se règle avec le moins de souffrances possibles afin que nous évitions tous des problèmes et des effusions de sang supplémentaires.

Je remercie de nouveau le Président d'avoir convoqué la présente réunion, et je remercie les membres du Conseil de l'attention qu'ils ont prêtée à ma déclaration.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant d'Israël. Je lui donne la parole.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, le Conseil de sécurité se réunit pour parler de la grave escalade de la situation en Israël et dans les territoires palestiniens. Depuis la dernière réunion du Conseil sur ces questions, la situation a continué de se détériorer, à la grande consternation de la plupart des parties. Les points de friction qui avaient été auparavant localisés, et s'étaient limités à quelques secteurs, se sont étendus, envahissant les rues de Jérusalem et d'autres agglomérations et villes d'Israël. Ces trois derniers jours, deux attentats à la bombe ont causé la mort de civils israéliens non armés et innocents. Dans une attaque à Kfar Darom, d'une horreur inimaginable, les terroristes ont ciblé des enfants innocents dont le seul crime était d'essayer d'arriver à leur salle de classe.

Il y a quelques heures seulement, une voiture piégée a explosé dans une rue de la ville israélienne de Hadera, à l'heure de pointe. Trois citoyens israéliens ont été tués, 41 ont été blessés. Une fois de plus, nous sommes témoins des pratiques inhumaines du terrorisme, des morts dépourvues de sens d'hommes, de femmes, d'enfants innocents, qui n'avancent pas la cause palestinienne.

Malheureusement, le terrorisme n'est pas quelque chose de nouveau en Israël, et nous avons eu plusieurs rappels ces jours derniers de ses conséquences tragiques. Il faut dire clairement que la tragédie d'aujourd'hui est une conséquence directe de la libération de terroristes des prisons de l'Autorité palestinienne. Ce n'est pas la première fois que les dirigeants palestiniens ont accordé la liberté de circulation à des terroristes, et affirmé ensuite ne pas être responsables de leurs actes.

À cet égard, je souhaite rappeler les paroles du Président Arafat, qui dans une lettre au Premier Ministre Rabin, aujourd'hui disparu, a expressément affirmé son attachement au processus de paix et à la voie du compromis négocié. Ces paroles sont en contraste si flagrant avec les déclarations et les actions des dirigeants palestiniens ces dernières semaines qu'il est bon de les répéter :

> « L'Organisation de libération de la Palestine s'engage en faveur du processus de paix au Moyen-Orient et d'une solution pacifique du conflit entre les deux parties et déclare que toutes les questions en suspens qui se rapportent au statut permanent seront réglées par la voie de la négociation. »

Il s'est en outre engagé à restreindre les éléments terroristes de toutes les factions. À ce moment-là, M. Arafat s'engageait au nom de tout le peuple palestinien en vue d'assurer un climat calme, propice à des négociations.

En fait, les troubles actuels et le comportement déplorable des dirigeants palestiniens nous font douter de la volonté réelle des Palestiniens de respecter leur engagement fondamental de septembre 1993. Cependant, malgré tous ces actes et de nombreux autres qui se sont produits depuis plusieurs semaines, aucun organe des Nations Unies, – ni l'Assemblée

générale qui s’est réunie en session extraordinaire, ni le Conseil économique et social, qui ce matin a adopté une résolution partiale condamnant uniquement Israël, ni le Conseil de sécurité – n’a prononcé une seule parole condamnant les Palestiniens.

Peut-être la communauté internationale va-t-elle se rendre compte maintenant que les vies israéliennes sont constamment en danger, comme c’est le cas depuis presque deux mois. Peut-être le monde est-il maintenant capable de comprendre que si les vies palestiniennes ne sont en danger qu’en cas d’attaques violentes contre des soldats israéliens, les Israéliens eux sont ciblés simplement parce qu’ils sont Israéliens.

En refusant de prononcer un seul mot de condamnation contre les Palestiniens, la communauté internationale en fait approuve les actes innommables commis par les Palestiniens – le lynchage de deux soldats israéliens à Ramallah, la profanation de sites sacrés juifs à Naplouse, l’attaque contre des enfants innocents à Kfar Karom et l’attaque d’Hadera, et l’incitation continuelle dans les médias officiels. Le fait que cela n’ait pas été condamné ne pourra que les encourager à poursuivre sur la voie de la violence. Je ne soulignerai jamais assez ce point.

Les Palestiniens sont atteints à la suite de leurs propres actes de violence provocateurs. Les Palestiniens sont atteints lorsqu’ils affrontent des soldats et des civils israéliens avec des mitraillettes, des bombes incendiaires et d’autres engins explosifs. Les Palestiniens sont atteints lorsque, poussés par leurs chefs, ils attaquent brutalement et terrorisent des civils innocents.

On ne saurait dire la même chose des pertes subies du côté israélien. Des civils israéliens ont été attaqués quand ils se déplacent sur des routes, vont faire des courses au marché ou sont assis tranquillement chez eux. Gilo, quartier de Jérusalem, est constamment attaqué à partir de villages palestiniens avoisinants par des francs-tireurs qui font de nombreux blessés. Une voiture piégée a explosé la semaine dernière près du marché de Mahani Yehuda, à Jérusalem, tuant deux civils israéliens. Lundi, des écoliers ont été délibérément ciblés par les Tanzim, groupe paramilitaire qui fait partie de la propre faction El-Fatah du Président Arafat, tuant deux civils et blessant grièvement d’autres personnes. Un jour plus tard, Itamar Yefet, un Israélien de 18 ans, a été assassiné par un franc-tireur palestinien. Aucune de ces victimes, et encore moins les enfants, n’avait cherché à intervenir dans la crise actuelle. Cependant, les Palestiniens voient en eux des cibles légitimes, du simple fait de leur nationalité.

La dichotomie s’applique au niveau politique également. Tout au long de ces récents actes de violence, Israël a essayé d’exercer la plus grande retenue et de limiter le nombre de victimes dans toute la mesure possible. Nous avons exprimé nos plus vifs regrets face aux pertes subies des deux côtés. Le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères d’Israël et leurs porte-parole ont régulièrement lancé un appel au Président Arafat pour qu’il impose plus de retenue à son peuple et reprenne la voie des négociations de paix.

À l’opposé, les autorités palestiniennes continuent de lancer des appels à une escalade du conflit. La tentative d’établir une équivalence morale entre des soldats qui se défendent contre des foules déchaînées de Palestiniens assoiffés de leur sang, et des Palestiniens qui lancent des attaques contre des civils au coeur des villes israéliennes, n’est rien moins qu’une perversion. Pourtant, il n’y aucune protestation internationale. On ne demande pas qu’il y ait une commission d’enquête pour faire la lumière sur les agissements palestiniens. Il n’y a pas de résolutions adoptées qui condamnent les violations commises par les Palestiniens. Il n’y a même pas un appel ferme aux Palestiniens pour qu’ils cessent de suivre la voie de la violence et reviennent au seul mécanisme légitime – des négociations pacifiques et bilatérales – pour donner cours à leurs doléances. Les seules paroles d’indignation et de condamnation que la communauté internationale parvient à proférer sont dirigées exclusivement contre Israël.

Je voudrais rappeler aux membres du Conseil de sécurité la déclaration du Secrétaire général, qui, après avoir visité la région et conduit des rencontres extensives avec les deux camps, a averti les membres de la communauté internationale qu’ils devaient peser attentivement leurs propos. Je vous affirme, Monsieur le Président, que jusqu’à présent l’ONU n’a pas tenu compte de cet avertissement dans ses textes officiels. J’espère sincèrement qu’il n’en sera pas de même aujourd’hui.

La tentative palestinienne de donner à cette Intifada armée le vernis d’un combat légitime, comme si c’était là leur seul moyen de parvenir à leurs

objectifs, est grossière déformation de la réalité. Le processus de paix d'Oslo a fourni aux Palestiniens un mécanisme viable pour atteindre leur objectif d'autodétermination. Les négociations face à face qui se sont déroulées dans ce cadre ont débouché sur plusieurs accords de paix clefs et ont créé une situation où 98 % des Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza vivent sous administration palestinienne. De plus, le processus d'Oslo a le potentiel de mettre un terme au conflit une fois pour toutes, de satisfaire aux besoins des deux camps et de prévenir des nouveaux bains de sang.

Toutefois, le Président Arafat n'a pas souhaité embrasser les réalités de la paix et reconnaître que le conflit est terminé, que la seule voie vers la paix et la sécurité passe par la négociation et le compromis. Il sait parfaitement bien qu'une paix juste et honorable était à sa portée à Camp David; pourtant, au lieu de saisir l'occasion, il a choisi de lui tourner le dos.

En appelant au déploiement d'une force de protection des Nations Unies, les Palestiniens essayent de quitter la voie bilatérale découlant de l'accord d'Oslo et de poursuivre unilatéralement leurs objectifs. En fait, le Président Arafat doit d'abord et avant tout se protéger de sa propre initiative destructrice, l'Intifada pour l'indépendance, qui est la source de toutes les souffrances des semaines récentes. Comme je l'ai dit auparavant, il n'y a pas besoin d'une force internationale, que ce soit de soldats de la paix ou d'observateurs, pour arrêter la violence. Et il n'est pas non plus évident qu'une telle force connaîtrait le succès.

Il y a, cependant, un moyen clair et direct d'arrêter le bain de sang. La communauté internationale doit appeler les dirigeants palestiniens à déployer tous leurs efforts pour stopper la violence, les émeutes, l'utilisation de munitions réelles, l'usage d'armes automatiques, l'envoi des enfants parmi la foule d'émeutiers en première ligne et l'emploi de la terreur contre les civils. Ils en ont parfaitement les moyens, et je voudrais presser les membres du Conseil de sécurité de lancer un appel au Président Arafat pour qu'il fasse en sorte qu'il en soit ainsi.

Nous attendons toujours des dirigeants palestiniens qu'ils remplissent leur engagement fondamental, tel qu'exprimé dans une lettre du Président Arafat au Premier Ministre Rabin et dans les accords ultérieurs. Je dois souligner que le Président Arafat a parlé au nom de tous les Palestiniens, et il ne peut pas éluder cette responsabilité. Nous ne pouvons pas accepter plus longtemps la division du travail condamnable entre Autorité palestinienne d'un côté, Hamas et Jihad islamique de l'autre.

En tant que dirigeant incontesté du peuple palestinien, le Président Arafat doit assumer non seulement la gloire de cette fonction, mais aussi, parfois, la pesanteur de la tâche. Indépendamment de la situation actuelle, l'objectif ultime d'Israël sera toujours de parvenir à une paix complète et durable avec les Palestiniens et avec tous nos voisins. Nous continuerons de tendre vers ce but, nonobstant les nombreux obstacles qui mettent en danger la réalisation de ce noble objectif.

Nous croyons que le Conseil de sécurité, en tant qu'organe responsable en premier lieu du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a le devoir d'encourager les parties à retourner sur la voie de la négociation bilatérale et du compromis. Le Conseil doit appeler les Palestiniens à honorer les engagements qu'ils ont pris pour renouer la coopération avec Israël en matière de sécurité, et à appeler sans équivoque à la fin de la violence et au retour à la table des négociations.

Au cas où les Palestiniens prendraient ces mesures, je peux assurer le Conseil que le bain de sang s'arrêterait immédiatement. D'ailleurs, ceci est ma réponse à la question posée par l'Observateur permanent de la Palestine, M. Nasser Al-Kidwa, qui a demandé « Comment pouvons-nous mettre un terme à cette situation? » Cela peut sembler irréaliste, mais c'est aussi simple que cela. Si le Président Arafat le veut, ce n'est pas une chimère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant d'Israël et je donne la parole au représentant des États-Unis.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Lancry et l'Ambassadeur Al-Kidwa pour leurs déclarations d'aujourd'hui.

Pendant plus de 50 ans, cette grande institution historique, le Conseil de sécurité, a été le lieu de beaucoup d'importants débats sur le Moyen-Orient. L'histoire du Moyen-Orient s'est écrite non seulement dans la région, mais aussi dans cette instance, d'une façon parfois productive, parfois moins. Je n'ai pas le

sentiment que nous apportions une contribution à la paix avec le genre de débat que nous avons ici aujourd'hui, et je dois le dire assez franchement. Je ne considère pas que ce genre de réunion réponde au mandat du Conseil de sécurité, qui est de servir de forum à la résolution des conflits. Je crois que cette réunion est bien plus proche de joutes verbales qui conviennent mieux à d'autres forums, et je suis attristé de voir le Conseil de sécurité, organisme historique doté d'un rôle historique, diminué de telle façon. Néanmoins, nous participons à cette réunion, comme nous le faisons toujours, car l'ONU constitue l'Organisation centrale du monde, et le Conseil de sécurité est son organe le plus important.

Une fois de plus aujourd'hui, le cycle de la violence au Moyen-Orient a connu une escalade tragique avec l'attentat par explosif contre un autre autobus chargé de citoyens israéliens, en Israël cette fois, entre Tel-Aviv et Haïfa. Ce matin, à Gaza, un certain nombre de Palestiniens ont été tués par la Force de défense israélienne (FDI) dans des circonstances qui, pour reprendre les mots du Secrétaire Albright, ce matin à Washington, ne sont toujours pas claires.

Nous continuons de croire que les parties doivent agir pour mettre fin à la violence, pour maintenir le calme et retourner aux négociations. C'est le seul chemin viable vers la paix, comme le Président Arafat et le Premier Ministre Barak l'ont répété maintes et maintes fois.

Au début de cette crise, le Conseil de sécurité a tenu de longues séances et a appelé à la fin immédiate de la violence et au retour aux négociations. Notre gouvernement était en désaccord avec la teneur partiale de cette résolution et il a fait connaître sa désapprobation en s'abstenant de voter la résolution 1322 (2000). Cependant, nous étions assurément en accord avec les parties de la résolution qui appelaient à la fin de la violence et déclaraient qu'il était d'une importance primordiale de maintenir le processus de paix.

À cette fin, notre courageux Secrétaire général, M. Kofi Annan, le Président Clinton et d'autres dirigeants dans le monde se sont donné beaucoup de mal pour amener les parties, à Charm el-Cheikh, à atteindre un accord sur l'arrêt des violences. À cet égard, le Président égyptien Moubarak a joué un rôle particulièrement important.

Des membres du Conseil de sécurité ont appelé les parties à assumer sans délai les obligations qu'elles avaient acceptées au sommet de Charm el-Cheikh pour mettre fin à la violence, créer une commission d'enquête et discuter de la meilleure façon de reprendre les négociations. Il y a eu quelques progrès dans l'application de Charm el-Cheikh, et nous devons continuer à presser les deux parties de poursuivre la mise en oeuvre de leurs engagements.

Nous avons fait rapport au Conseil sur nos efforts, entrepris en consultation avec le Secrétaire général, pour établir une commission d'enquête, et nous notons avec approbation que le Secrétaire général Kofi Annan a déjà rencontré le sénateur Mitchell et prévoit de rencontrer l'ensemble de la commission dans un avenir très proche.

Au cours de cette réunion, le sénateur Mitchell a présenté le plan d'action envisagé par le comité qui doit se réunir ici à New York ce week-end pour entamer ses travaux. Le comité a pour mandat d'enquêter sur la récente vague de violence afin d'empêcher qu'elle ne reprenne. Je prie instamment le Conseil et tous les Membres de l'ONU d'appuyer sans réserve ce comité.

Aujourd'hui est une journée bien triste pour l'ONU. Plutôt que d'accorder un appui aux efforts entrepris à Charm el-Cheikh par les deux parties, l'ONU a agi d'une manière qui compromet les efforts bilatéraux déployés pour parvenir à la paix. Ce matin, le Conseil économique et social a adopté à une très faible majorité une résolution qui condamne Israël et qui demande la création d'une commission d'enquête superflue et l'envoi de rapporteurs qui ne contribueront guère à mettre fin à la flambée de violence qui s'est déchaînée dans la région au cours de ces deux derniers mois. Cette résolution n'était pas nécessaire et elle a bénéficié de l'appui de moins de la moitié des membres de l'ECOSOC. En fait, 21 membres seulement sur un total de 53 membres à l'ECOSOC ont voté pour cette résolution, si je ne me trompe.

Nous avons clairement exprimé notre point de vue à Genève dans le cadre de l'Assemblée générale et dans cette salle en indiquant que les belles paroles et les critiques partiales ne faisaient qu'entamer le rôle de l'ONU et l'empêchaient de jouer un rôle constructif dans le règlement de ce conflit. Le Conseil de sécurité continuera de suivre de très près l'évolution de la situation dans la région et il a déjà demandé au

Secrétaire général de trouver les moyens qui permettront à l'ONU de venir en aide aux parties.

En ce qui concerne la proposition d'envoyer des observateurs ou des militaires de l'ONU, je répète la position de mon pays – et je ne saurais être trop clair – selon laquelle toute proposition visant à introduire des observateurs de l'extérieur, des soldats de la paix ou toute autre forme de présence parrainée par l'ONU dans la région nécessite l'accord des parties au conflit. Les parties sont ici dans cette salle aujourd'hui, elles se sont rencontrées, elles se connaissent bien et je pense qu'elles se respectent en tant que diplomates. Je souhaite qu'elles oeuvrent de concert et que le Conseil de sécurité les aide à cette fin pour ensuite entériner leur plan, plutôt que de participer à des tentatives qui visent à imposer une chose à laquelle s'oppose l'une ou l'autre partie.

J'ajouterai également et je tiens à être clair car plusieurs personnes ont comparé cette situation avec celle du Timor oriental il y a un an, que lorsque nous sommes intervenus au Timor oriental il y a 14 mois, nous n'avons pas imposé de solution à l'Indonésie. Cela a été négocié par le Conseil de sécurité au nom de la communauté internationale et accepté par les Indonésiens. C'est ainsi que nous avons agi et l'Ambassadeur Andjaba mérite d'être félicité pour le rôle qu'il a joué à cet égard, ainsi que ses collègues dont un grand nombre se trouvent aujourd'hui dans cette salle. L'analogie faite avec le Timor oriental est correcte et nous devrions suivre cet exemple, mais n'agissons pas à mauvais escient et évitons de faire des déclarations inexactes.

Nous devons être prêts à aider les parties au Moyen-Orient à mettre en oeuvre les décisions qu'elles ont prises pour rétablir le calme et revenir à la table des négociations. Il ne sert à rien de s'engager dans des discussions partiales car cela ne fera qu'aggraver plutôt que réduire les tensions au Moyen-Orient.

Enfin, permettez-moi, sur les instructions que j'ai reçues, de citer brièvement la déclaration de presse qu'a fait la Secrétaire d'État, Mme Albright, ce matin, à Washington :

> « Tant les Israéliens que les Palestiniens doivent accepter la réalité et admettre qu'il n'y a pas de place pour la violence, les incitations à la violence et les pressions économiques dans une véritable recherche de la paix pour Israël et la Palestine. Quelles que soient leurs divergences sur le statut permanent, le seul endroit où les parties pourront résoudre leurs divergences sera autour d'une table de négociation, et non pas par le biais d'actions unilatérales visant à exercer des pressions pour intimider et pour créer une situation de fait sur le terrain. Il n'y a pas de réponse unilatérale à ce conflit et il est impossible de concilier la violence et les négociations.
>
> Il est clair que les Israéliens comme les Palestiniens pensent qu'ils sont les victimes et que chacune des parties estime que l'autre a manqué à ses engagements, mais ce n'est pas le moment de s'accuser mutuellement. Le moment est venu pour les deux parties de respecter les engagements qu'elles ont pris en vue de prendre les mesures concrètes convenues et de s'employer à réparer les dommages causés pour engager un processus de négociation et forger un partenariat qui a encore un grand potentiel et qui est riche de promesses.
>
> Le respect des engagements pris et la création d'une structure de responsabilité sont des facteurs essentiels. À cet égard, nous – c'est-à-dire les États-Unis – parlerons au Premier Ministre Barak et au Président Arafat de la création d'un mécanisme permettant aux Israéliens et aux Palestiniens de respecter ces engagements. Les États-Unis, quant à eux, continueront d'aider Israël et la Palestine à renverser le cours actuel des événements et à s'acheminer vers un accord israélo-palestinien. »

Voilà ce qu'a conclu la Secrétaire d'État, Mme Albright. Une fois de plus, je demande à ceux qui aspirent à la paix de ne pas s'engager dans cette question en demandant des séances publiques du Conseil de sécurité mais plutôt de la conclure par des séances publiques du Conseil et d'aborder ces questions dans un esprit de diplomatie tranquille qui est nécessaire pour réduire les tensions croissantes dans la région.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe est vivement préoccupée par la nouvelle escalade des affrontements entre Palestiniens et Israéliens. La nouvelle vague d'actes terroristes et les mesures de représailles ne font que déstabiliser encore davantage la situation au Moyen-Orient.

Les dirigeants d'Israël et de l'Autorité palestinienne doivent faire tout leur possible pour mettre fin dès que possible à cette escalade des tensions et pour empêcher que la situation ne devienne tout à fait incontrôlable. Rien ne peut justifier le recours accru à la force qui a fait de nouvelles victimes parmi la population civile palestinienne. D'autre part, il est nécessaire d'adopter des mesures fermes pour empêcher les actions criminelles des extrémistes qui visent à tuer des citoyens israéliens.

Nous soulignons que les travaux de la commission d'enquête chargée d'établir les faits ayant mené à cette tragédie doivent reprendre sans tarder et qu'il importe d'appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général à cette fin. Compte tenu de la détérioration persistante de la situation, il est également essentiel d'accroître l'aide internationale pour faciliter la mise en application des accords conclus précédemment pour mettre un terme à cette réaction en chaîne de la violence. Cela exigera des mesures coordonnées de la part des parrains du processus de paix et des autres parties concernées.

Reconnaissant sa responsabilité à l'égard du règlement au Moyen-Orient, la Russie continue de déployer des efforts énergiques pour parvenir rapidement à un règlement de ce conflit qui cause de terribles dommages tant aux Palestiniens qu'aux Israéliens. C'est ce à quoi se sont employés le Président de la Russie, M. Vladimir Poutine, et son Ministre des affaires étrangères, M. Ivanov, qui restent en contact étroit avec le Secrétaire général de l'ONU et leurs collègues aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Israël, ainsi qu'avec la direction palestinienne.

Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général doivent continuer de suivre la situation en Cisjordanie et à Gaza, notamment pour assurer la protection de la population civile. Le Conseil et le Secrétaire général doivent réellement s'efforcer d'aider à mettre un terme à la violence et à faire revenir les parties à la table des négociations. D'autre part, dans la recherche d'une normalisation rapide de la situation, nous ne devons pas perdre de vue le fait qu'il est nécessaire de reprendre le processus de négociation au niveau régional. Il faut absolument tirer les leçons des événements actuels et adopter des mesures efficaces pour consolider l'architecture même du processus de paix afin de lui donner un caractère plus durable et irréversible, compte tenu de l'interdépendance étroite de tous les aspects de la crise du Moyen-Orient.

La voie vers un règlement global passe par l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que par les principes de Madrid, qui constituent les fondements de la paix dans la région.

M. Levitte (France) : Le Conseil de sécurité s'est à nouveau réuni ce soir pour marquer l'extrême inquiétude de toute la communauté internationale devant le déferlement de la violence de plus en plus incontrôlable qui entraîne inexorablement les peuples palestinien et israélien dans un engrenage sans fin de haine, de répression, de vengeance, de mort.

Des attentats inexcusables, une répression démesurée, des victimes sans cesse plus nombreuses, essentiellement du côté palestinien. Chaque jour, c'est un degré supplémentaire qui est franchi dans l'escalade. Je voudrais ici présenter au nom de la France et de toute l'Union européenne mes condoléances aux familles de toutes les victimes. Je voudrais aussi dire avec force qu'il n'y a pas de fatalité à la poursuite de cette tragédie. Il est possible d'y mettre un terme. Il faut y mettre un terme.

Réunis le 20 novembre, les 15 ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont adopté une déclaration dont je souhaite rappeler les termes devant notre Conseil :

> « Depuis des semaines tombent chaque jour des morts palestiniens ou israéliens. Cela n'est pas tolérable. L'Union européenne fait appel au sens des responsabilités de part et d'autre pour ne pas répondre aux provocations.
>
> Le manque de progrès accomplis au cours du processus de paix, y compris sur le problème des colonies, est au coeur de la frustration de la population palestinienne et de la violence.
>
> L'Union européenne exhorte les dirigeants israéliens et palestiniens à respecter intégralement sans délai les engagements qu'ils ont pris à Charm el-Cheikh, il y a déjà cinq semaines, et à Gaza, le 2 novembre.
>
> L'Union demande aux autorités israéliennes :
>
> Premièrement, de procéder au retrait de leurs forces armées, sur les positions qu'elles

occupaient avant le 28 septembre et de mettre un terme aux restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens dans les territoires palestiniens;

Deuxièmement, de lever les sanctions financières prises à l'encontre des autorités palestiniennes;

Troisièmement, de n'utiliser, dans le cas où l'intervention des forces de sécurité apparaît strictement indispensable, que des moyens non mortels conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU.

L'Union demande à l'Autorité palestinienne :

Premièrement, de tout faire pour que les violences cessent;

Deuxièmement, de donner des instructions strictes aux forces de sécurité pour faire cesser les tirs contre les Israéliens conformément à l'annonce faite par le Président Arafat.

L'Union européenne demande que la Commission d'établissement des faits créée à la suite du Sommet de Charm el-Cheikh, et où l'Union européenne était représentée par M. Javier Solana, engage ses travaux sur le terrain sans délai.

L'Union soutient l'action du Secrétaire général de l'ONU pour examiner, avec les parties, les modalités de déploiement d'une mission d'observateurs conformément au mandat donné par le Conseil de sécurité.

Elle continue d'appuyer les efforts et l'engagement personnel du Président Clinton dans la recherche de la paix.

L'objectif reste naturellement la reprise du dialogue et des négociations de paix, seule issue à la crise actuelle. Les protagonistes le savent : l'urgence, c'est l'arrêt de la violence.

L'Union européenne est disponible pour y contribuer, elle est prête à assumer ses responsabilités. »

Je voudrais, après cette citation de la déclaration de l'Union européenne, souligner encore une fois une évidence. Il n'y a pas d'alternative à la recherche de la paix. La violence doit cesser et les négociations de paix reprendre sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) ainsi que des Accords d'Oslo.

Le Conseil de sécurité peut jouer un rôle utile avec l'accord des parties pour contribuer à la recherche de l'apaisement. Le Secrétaire général a reçu, vendredi dernier, du Conseil, un mandat pour consulter les parties sur la possibilité et les modalités acceptables d'une mission d'observateurs de l'ONU. Nous espérons vivement qu'un accord pourra être obtenu rapidement.

Les événements de ces derniers jours en démontrent la nécessité et l'urgence.

M. Ouane (Mali) : Le Mali s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par l'Afrique du Sud au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais aussi, en ma qualité de coordinateur du caucus des non-alignés, des membres du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, y associer les autres membres de ce caucus.

Je voudrais néanmoins faire ici, à titre national, quelques brèves remarques. La première sera pour rappeler la position constante du Mali, en faveur d'un règlement juste et durable de la crise israélo-palestinienne. À cet égard, nous condamnons fermement les violences de ces dernières semaines qui ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile, notamment palestinienne. Nous sommes inquiets devant l'escalade de cette violence et ses répercussions économiques et sociales de plus en plus fortes. Nous exhortons donc les parties à plus de retenue afin de ramener le calme et de favoriser la reprise du dialogue.

Dans cette perspective, et c'est ma deuxième remarque, le Mali appuie pleinement les efforts du Secrétaire général, notamment les quatre objectifs prioritaires qu'il a définis à la réunion du Conseil de sécurité du 17 novembre dernier.

De même, les accords de Charm el-Cheikh ont ouvert des perspectives encourageantes face à la crise actuelle et c'est pourquoi nous invitons les parties à leur stricte application.

Naturellement, le Mali salue la tenue des pourparlers indirects à Washington ainsi que tous les efforts en vue de parvenir à un apaisement.

Ma troisième et dernière remarque concerne l'envoi d'observateurs sur le terrain. C'est une mesure positive qui pourra utilement contribuer à la cessation de la violence. Le Conseil doit y accorder la plus haute

des priorités. C'est une exigence de la communauté internationale et il y va de la crédibilité de notre organisation.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : La violence, la violence et toujours plus de violence. Ce sont là les seules nouvelles qui nous parviennent du Moyen-Orient, et ce, depuis pratiquement deux mois. Étant donné la détérioration alarmante de la situation dans la région, cette séance arrive à point nommé.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier ce soir très sincèrement, au nom de ma délégation, d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil sur la situation au Moyen-Orient, y compris sur la question de la Palestine. Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles de toutes les victimes des incidents violents qui ont eu lieu récemment dans la région.

D'emblée, je voudrais réaffirmer l'appui indéfectible et total du Bangladesh au droit légitime et inaliénable du peuple palestinien à une patrie souveraine et indépendante qui lui appartienne. Nous pensons qu'une solution juste, durable et honorable de l'ensemble du conflit arabo-israélien peut être atteinte par la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Je voudrais exprimer la préoccupation et l'inquiétude profondes de ma délégation devant la situation explosive au Moyen-Orient qui résulte des violences continues, des lourdes pertes en vies humaines parmi les civils innocents, de l'usage continu et excessif de la force par Israël et de ses actes de provocation contre le peuple palestinien dans les territoires occupés. Nous condamnons dans les termes les plus vigoureux cette provocation.

La dernière attaque de missiles israélienne défie toute logique. L'attaque par explosifs contre cet autocar transportant des écoliers, qui a coûté la vie à deux personnes et fait de nombreux blessés, était un lâche acte de terrorisme que nous condamnons. La nouvelle des violences de cet après-midi est, une fois encore, très préoccupante. Le recours à la force et à la violence n'a servi qu'à porter un coup mortel au processus de paix.

Il est triste de constater que la situation au Moyen-Orient se soit détériorée aussi vite, notamment alors que le processus de paix semblait sur le point de franchir une étape décisive. Nous aimerions rendre hommage aux dirigeants palestiniens pour leur détermination de trouver une solution pacifique à la question du Moyen-Orient. Parvenir à un accord à Charm el-Cheikh, envers et contre tout, fut un témoignage éloquent de l'attachement des dirigeants palestiniens à la paix.

Ici, ma délégation aimerait également exprimer toute sa gratitude au Secrétaire général pour ses efforts constants visant à contribuer à une solution durable de la question palestinienne, y compris sa participation actuelle à l'envoi d'une mission d'établissement des faits dans la région. Nous pensons que le déploiement ultérieur d'observateurs internationaux aiderait à détendre sensiblement la situation.

Le Bangladesh a accordé dès le début son appui au processus de paix au Moyen-Orient. Nous n'avons pas perdu confiance dans son succès final. Nous prions les Palestiniens et les Israéliens de faire tout leur possible pour mettre fin à la violence qui a vicié l'atmosphère dans la région. Le Bangladesh est fermement convaincu que, lorsque la violence sera abandonnée et que le dialogue commencera, le processus de paix pourra en fait être relancé.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Ces derniers jours ont vu une escalade radicale et une extension du conflit palestino-israélien. Il y a eu une augmentation considérable du nombre de victimes des deux côtés, y compris de nombreux enfants innocents. Les victimes du côté palestinien sont plus nombreuses et l'économie de la Palestine a été sérieusement affectée. Les souffrances de la population civile se sont aggravées.

La Chine s'oppose à la violence sous quelque forme que ce soit. Nous n'avons jamais cessé de lancer des appels aux deux parties pour qu'elles fassent preuve de retenue et qu'elles prennent toutes les mesures nécessaires pour empêcher que la situation ne se détériore davantage. Dans les circonstances actuelles, nous exhortons la partie israélienne, en particulier, à faire preuve de retenue. Le recours excessif à la force ne peut qu'alimenter l'engrenage de la violence, rendant la perspective de relancer le processus de paix au Moyen-Orient encore plus improbable. L'ensemble de la situation au Proche-Orient entre dans une phase extrêmement dangereuse. Nous sommes convaincus que la paix demeure la seule option ouverte aux parties.

En vertu du mandat que lui a conféré le Conseil de sécurité, M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, joue le rôle de médiateur dans les consultations qu'il mène entre les parties. La Chine appuie les efforts déployés par le Secrétaire général. Nous demandons à toutes les parties concernées, notamment à la partie israélienne, de coopérer activement avec le Secrétaire général, et nous sommes favorables à une mise en route rapide des travaux de la commission d'établissement des faits. Nous devrions accorder une attention soutenue à la proposition de déployer une mission d'observateurs internationaux dans la zone de conflit, de façon à créer des conditions favorables à une reprise du processus de paix.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'occasion qui lui est donnée de discuter de la situation de plus en plus grave en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Nous nous associons pleinement à la déclaration de l'Union européenne que vient de faire l'Ambassadeur Levitte et qui a fait l'objet, le 20 novembre, d'un accord des Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne.

Nous prions instamment aussi bien le Gouvernement israélien que l'Autorité palestinienne de mettre en oeuvre les accords conclus à Charm el-Cheikh et ceux qui ont fait suite, et d'adopter des mesures immédiates pour mettre fin à la violence. Nous condamnons la violence sous toutes ses formes. C'était un acte lâche d'attaquer à la bombe, à Gaza le 20 novembre, un autocar transportant des écoliers. Mais le genre de représailles excessives auxquelles nous avons assisté ces derniers jours ne peut être justifié et ne peut être dans l'intérêt de la paix et de la reprise des négociations. La violence suivie par des représailles, elles-mêmes suivies par de nouvelles violences, comme nous l'avons vu dans l'attaque honteuse à la bombe d'aujourd'hui, constitue une impasse. Elle ne mène nulle part.

Nous devons revenir rapidement à la diplomatie. Nous nous félicitons donc de la première réunion de la commission d'établissement des faits, qui aura lieu en fin de semaine et nous espérons qu'elle accomplira rapidement son travail. Nous accueillons chaleureusement et nous appuyons aussi les efforts du Secrétaire général et d'autres personnalités en vue de trouver une base mutuellement acceptable permettant l'envoi d'observateurs internationaux en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Nous continuons de penser que des observateurs impartiaux, avec l'assentiment et la coopération des deux parties, pourraient jouer un rôle constructif pour mettre fin à la violence.

Rien dans les déclaration faites par la Palestine et Israël cet après-midi n'indique que les parties pourront elles-mêmes mettre fin à la violence sans aide extérieure.

Le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer doit continuer à suivre de près la situation.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite vous remercier d'avoir convoqué la présente séance pour débattre de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le 7 octobre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1322 (2000)qui exigeait que « les violences cessent immédiatement et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour faire en sorte que cessent les violences, que n'ait lieu aucun nouvel acte de provocation, et que s'opère un retour à la normale d'une manière qui améliore les perspectives du processus de paix ». Depuis, le Conseil de sécurité a eu la possibilité d'entendre en séance privée le Président de l'Autorité palestinienne, le représentant d'Israël et le Secrétaire général.

La situation d'aujourd'hui indique combien tous sont préoccupés par la détérioration des événements, qui maintenant représente une menace pour la stabilité de la région. Nous sommes préoccupés par les pertes en vies humaines presque quotidiennes, dont beaucoup résultent d'un recours excessif à la force. Près de 300 personnes, dont la plupart sont des Palestiniens, ont perdu la vie, et plus de 6 000 civils ont été blessés. La Jamaïque déplore les morts et les blessés parmi les civils, y compris des enfants innocents, qu'il s'agisse de Palestiniens ou d'Israéliens. Nous exprimons nos condoléances aux familles endeuillées.

Les souffrances du peuple ont été rendues encore plus pénibles par la grave situation humanitaire et économique qui règne dans les territoires palestiniens et par la détresse des civils vulnérables, en dépit des efforts diplomatiques soutenus du Secrétaire général et des dirigeants de plusieurs pays – notamment les Présidents de l'Égypte et des États-Unis – pour ramener la paix dans la région. Nous exhortons les parties à respecter l'Accord de cessez-le-feu signé à Charm el-Cheikh et à s'abstenir d'actes de représailles.

La mise en place d'une mission d'établissement des faits chargée d'enquêter sur les événements tragiques est une part importante de ce processus. Nous aimerions demander qu'elle commence ses travaux dans les plus brefs délais.

Il a été proposé de déployer une mission d'observation des Nations Unies. Nous continuons de penser que cette proposition, comme toute autre proposition propre à dissuader chacun de nouveaux actes de violence et susceptible de renforcer la confiance et de promouvoir le dialogue entre les parties, mérite toute la considération de toutes les parties concernées.

La Jamaïque appelle à mettre fin au conflit palestino-israélien par un processus de négociation actif prenant en compte le droit de tous les États de la région, y compris Israël, à vivre en sécurité, ainsi que les droits inaliénables du peuple palestinien.

Compte tenu de la responsabilité qui est celle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité, il importe que le Conseil reste activement saisi de cette question, pour continuer d'appuyer les initiatives diplomatiques du Secrétaire général et d'oeuvrer à l'avènement d'une paix globale et durable dans le cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

M. Ben Mustapha (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens d'abord à vous remercier vivement, Monsieur le Président, d'avoir répondu si rapidement à la demande de convocation de la présente séance publique, pour examiner la situation dangereuse qui se détériore dans les territoires palestiniens occupés.

C'est la troisième fois en un mois et demi que le Conseil de sécurité se réunit en séance officielle pour examiner la situation dans les territoires palestiniens occupés. Le nombre de ces séances officielles en un laps de temps si court, en plus des consultations nombreuses qui se tiennent sur la question et de la reprise de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, le 20 octobre dernier, prouve la gravité de la situation dans les territoires arabes occupés, y compris à Jérusalem, depuis la fin du mois de septembre dernier, comme l'a dit si éloquemment le Secrétaire général après s'être rendu dans la région.

Pour faire face à cette situation explosive, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1322 (2000) dans laquelle il demande à Israël, puissance occupante, d'éviter toute action susceptible de conduire à une escalade. Malheureusement, la situation continue de se dégrader, à cause de la décision israélienne de recourir à la politique de la force excessive et des représailles, sans tenir compte des graves conséquences de cette politique consistant à imposer sa volonté et le fait accompli – à savoir l'occupation. Même s'il y a des signes d'accalmie relative après les efforts déployés par le Président Arafat, les forces d'occupation israéliennes reviennent à l'utilisation de la force excessive contre les civils palestiniens et contre les installations et les symboles de l'Autorité palestinienne. Le dernier acte des forces d'occupation a été le bombardement intensif de Gaza, au cours duquel elles ont eu recours à toutes les formes d'armes et toutes les forces, terrestres, aériennes et maritimes.

Mon pays, qui participe activement et sincèrement au processus de paix, regrette profondément la triste tournure prise par les événements et se déclare profondément préoccupé par l'escalade de la violence, qui a été décidée par les forces israéliennes et qui est la cause du nombre quotidiennement croissant des victimes et de tous les dégâts au sein de la population palestinienne. La Tunisie condamne avec force ces actes d'agression répétés, qui portent atteinte aux droits les plus élémentaires de la personne humaine que sont le droit à la vie et à la dignité, et qui menacent en outre le processus de paix.

La Tunisie exhorte les deux parrains du processus de paix et l'ensemble de la communauté internationale à assumer leurs responsabilités face à cette situation dangereuse pour la paix et la sécurité internationales. Israël doit être mis au plus tôt devant ses responsabilités au titre des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la dernière en date – la résolution 1322 (2000) – et des autres instruments internationaux dont le plus important est la quatrième Convention de Genève. Nous demandons également à Israël de renoncer à la politique de la force, qui ne résoudra rien, et de se comporter envers les populations d'une manière conforme aux conventions et aux instruments internationaux.

Nous avons entendu l'Ambassadeur Holbrooke faire l'historique de ce conflit, et expliquer les décisions prises par le Conseil de sécurité en réponse à ce conflit depuis 50 ans. On a dit que nous revenions 50 ans en arrière, lorsque l'Organisation a pris ses responsabilités en créant deux États : un État israélien

et un État palestinien. Nous devons aujourd'hui nous poser la question de savoir quel est l'avenir, quelle est la réalité de cet État palestinien dont on discute aujourd'hui la forme? Peut-on parler d'une autorité autonome? La vraie question, c'est plutôt : Où est l'État que nous avons créé, où est l'État palestinien? Notre débat ne doit pas reposer sur des illusions mais sur des réalités.

Le représentant israélien a dit que les citoyens et les soldats israéliens étaient en butte à des attaques et qu'ils se trouvaient en situation de légitime défense. Il est permis de demander où se trouvent ces personnes et ces forces. Est-ce qu'elles se trouvent en Israël, dans les villes israéliennes, à Haïfa, à Jaffa? Elles se trouvent en fait en territoire occupé. Nous savons bien ce qu'est l'occupation. Est-ce que la résistance à l'occupation constitue une agression? La violence, lorsqu'elle provient des autorités officielles, ne peut qu'engendrer davantage de violence. Et la paix ne peut se faire que dans un climat propice à la paix. Les parties n'ont d'autre choix que la paix et le retour à la table des négociations. C'est pourquoi nous renouvelons aujourd'hui notre appel sincère à Israël pour qu'il cesse ses actes de répression. Bien d'autres peuples ont subi l'occupation et l'on sait quelles sont les conséquences d'une politique de cette nature. Nous demandons à Israël de prendre des mesures nécessaires pour que la situation dans la région puisse revenir à la normale et pour créer un climat susceptible de rétablir graduellement la confiance. Ce climat de confiance est nécessaire à la poursuite du processus de paix.

Partant du même principe, nous pensons, comme la majorité des membres du Conseil, qu'il est temps, eu égard à la gravité et à l'urgence de la situation, que le Conseil prenne des dispositions pour créer la force de protection des civils palestiniens demandée par la partie palestinienne, avec l'appui de bien des voix du concert des nations. Nous souhaitons que le Secrétaire général poursuive sa mission conformément au mandat du Conseil afin que le Conseil puisse mener à bien ce projet légitime de protection des civils palestiniens sous occupation.

La situation que connaît la Palestine est grave, en raison des menaces qu'elle fait peser non seulement sur les efforts de paix, mais aussi sur la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région.

Cette situation ne doit pas se poursuivre. Elle ne doit pas être acceptée comme un fait accompli, comme un fait de la vie quotidienne des peuples de la région où on se contenterait de compter le nombre des victimes. Le règlement final doit garantir les droits légitimes du peuple palestinien, et, au premier chef, son droit à créer son propre État sur son territoire, avec pour capitale Al Qods Al Charif. Partant de cela, nous pensons qu'il appartient au Conseil de sécurité et à toutes les parties intéressées d'agir rapidement pour que la Commission d'enquête puisse travailler afin de déterminer les responsabilités dans les récents actes de violence. Plus que jamais, cette situation exige une démarche sincère et sérieuse de la part de la communauté internationale, notamment du Conseil de sécurité, car les dangers pour l'avenir de la région sont incommensurables.

C'est maintenant qu'il faut inverser la situation avant qu'il ne soit trop tard. La priorité pour la communauté internationale est, comme je l'ai dit, de protéger les Palestiniens et de mettre fin aux actes de violence et d'agression ainsi qu'aux violations du droit international. La responsabilité d'Israël est claire. Ce qu'il doit faire est clair. La communauté internationale et le Conseil de sécurité l'ont rappelé à maintes reprises. Cela peut commencer en mettant fin à la violence et en facilitant le travail de la Commission d'enquête. Mon pays fait partie des pays qui ont toujours cru au processus de paix et qui y ont participé de bonne foi. Mais ce processus ne peut réussir que s'il est fondé sur la légitimité internationale et sur les résolutions de l'ONU, et non pas sur des bases erronées. C'est le seul moyen de faire aboutir le processus de paix, qui est dans l'intérêt de tous et, au premier chef, dans celui des deux peuples concernés, les Palestiniens et les Israéliens, et dans l'intérêt de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

Mme Ashipala-Musavyi (Namibie) (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Afrique du Sud fera bientôt une déclaration en sa qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, et ma délégation voudrait s'associer à cette déclaration. Nous appuyons également la déclaration qui a été faite par le Coordonnateur du Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés pour le mois de novembre, la délégation du Mali.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance, qui vient à point nommé, pour discuter de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Avant de faire mes brèves observations, je voudrais exprimer les

condoléances de ma délégation à toutes les familles affligées. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements et notre reconnaissance aux pays arabes et à d'autres en dehors de la région qui se sont occupé des Palestiniens blessés.

Récemment, nous avons eu l'honneur et le privilège d'entendre un exposé du Président Arafat, exposé qui contenait, entre autres, une demande adressée aux Nations Unies pour qu'elles déploient une force d'observation dans les territoires palestiniens occupés. Comme ma délégation l'a dit à plusieurs reprises, nous appuyons cette demande et nous soulignons également que c'est une demande tout à fait conforme à la résolution 904 (1994) du Conseil de sécurité en date 18 mars 1984 et qui demandait la protection des Palestiniens. Nous pensons donc qu'en tant que Conseil, nous avons pour devoir de suivre l'application de nos résolutions.

Les faits qui surviennent dans les territoires palestiniens occupés et dans la région dans son ensemble nous préoccupent vivement et justifient une mesure appropriée et urgente de la part du Conseil de sécurité. Le temps presse, et étant donné les efforts déployés actuellement par le Secrétaire général dans le contexte de la résolution 904 (1994) du Conseil de sécurité, nous pensons que le déploiement d'observateurs des Nations Unies permettra d'épargner des vies, aidera à calmer les émotions et ouvrira la voie à la reprise du processus de paix. Nous devons remettre le processus de paix sur les rails car, en fin de compte, nous devons aborder le problème fondamental qui est à la base de tout cela, à savoir l'occupation des territoires palestiniens par Israël.

Ma délégation est d'accord avec l'Observateur permanent de la Palestine pour dire que les parties ont besoin d'être aidées, et je pense que c'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Nous sommes ici pour aider les parties à faire la paix. Dans ce contexte, nous remercions tous ceux qui ont continué de contribuer à la recherche de la paix, mais pensons que le moment est venu pour les Nations Unies de s'engager pleinement dans ce processus.

Je voudrais réaffirmer qu'un règlement global du conflit actuel ne sera possible qu'en permettant au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination. L'application intégrale des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité est essentielle à un règlement durable de ce conflit.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Malheureusement, depuis plusieurs jours, nous assistons à une détérioration marquante de la situation au Moyen-Orient, avec une intensification des affrontements et une augmentation des pertes de vies humaines. Je voudrais exprimer le chagrin et la préoccupation de l'Argentine face aux événements tragiques qui continuent de se produire à Gaza, en Cisjordanie et en Israël. Je voudrais également exprimer les condoléances de mon Gouvernement aux familles des victimes de la récente vague de violence.

La préoccupation et l'inquiétude de l'Argentine ont été accrues par les actes terroristes perpétrés hier et aujourd'hui, dont les victimes innocentes sont des enfants israéliens et la population pacifique qui se trouvaient dans un marché avec une attitude que l'on ne saurait qualifier de provocatrice. Nous demandons aux parties de condamner vivement ces actes. Nous demandons aux parties de condamner fermement les actes terroristes, avec la même conviction avec laquelle nous condamnons Israël à cause du recours excessif à la force, et avec la même conviction avec laquelle nous avons demandé l'application de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949.

Nous pensons que la situation délicate qui prévaut actuellement au Moyen-Orient exige que toutes les parties agissent avec le maximum de responsabilité et de retenue. La violence ne peut engendrer que davantage de violence. Israël et l'Autorité palestinienne doivent persévérer dans l'application des accords conclus au sommet de Charm el-Cheikh, et la communauté internationale doit mettre tout en oeuvre pour aider les parties à mettre fin à la violence.

Nous appuyons le déploiement immédiat de la commission d'établissement des faits, présidée par le Sénateur Mitchell, et nous pensons que le début de ses travaux représentera un pas important vers la pacification de la région.

Dans ce contexte, je voudrais aussi exprimer tout l'appui de l'Argentine aux démarches entreprises par le Secrétaire général qui, vendredi dernier, a reçu de ce Conseil le mandat clair et étendu d'examiner avec les parties les mesures concrètes permettant de mettre fin à la violence. Bien que l'objectif à court terme soit de mettre fin à cette violence, nous ne pouvons perdre de

vue que l'objectif final est la reprise des négociations de paix et une solution définitive à la question de Palestine sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des accords intervenus entre les parties.

M. Kuchynski (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine demeure profondément préoccupée par la situation au Moyen-Orient qui ne cesse de se détériorer. Nous sommes atterrés par les annonces quotidiennes faisant état de nouvelles victimes parmi la population civile innocente. Mon pays a été choqué par la dernière attaque à la roquette lancée par Israël, qui a utilisé des armes lourdes contre des installations de l'Autorité palestinienne et autres bâtiments à Gaza et en Cisjordanie. L'Ukraine condamne cet usage aveugle et excessif de la force et demande à Israël d'y mettre fin immédiatement et sans condition. Tout doit être entrepris pour assurer le plein respect par Israël de la quatrième Convention de Genève. Nous demandons également aux Palestiniens de faire preuve de retenue et de s'abstenir de tout acte violent. Nous condamnons tous les actes de violence et de terrorisme. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre choix que de revenir à la table de négociations et de mettre en oeuvre l'accord du sommet de Charm el-Cheikh.

Nous sommes convaincus que la solution à la question de Palestine devrait se fonder sur la pleine application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que sur la formule adoptée à la Conférence de paix de Madrid et les accords d'Oslo. Mon pays appuie l'engagement constructif pris par le Secrétaire général dans la crise actuelle et l'encourage fermement à poursuivre ses efforts pour tenter de trouver les moyens de mettre fin à la violence et de ramener les parties à la table de négociations. Nous espérons que les travaux de la commission d'enquête commenceront le plus rapidement possible.

Mon pays se félicite également de la déclaration faite le 20 novembre par les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne. Nous partageons la perception de plus en plus répandue que le Conseil de sécurité devrait prendre de nouvelles mesures pour ramener la situation à la normale et assurer l'application par les parties de la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité.

Ma délégation est d'accord avec l'évaluation selon laquelle, compte tenu de la détérioration croissante de la situation, la présence d'une tierce partie, représentant la communauté internationale, est décisive si nous voulons éviter une guerre à grande échelle dans l'ensemble de la région. Selon nous, dans les circonstances actuelles, l'idée du déploiement d'une mission d'observation des Nations Unies, telle que proposée par la France, est de plus en plus d'actualité.

Enfin, mon pays, qui continue d'être engagé dans des consultations bilatérales sur cette question avec les parties concernées, est disposé à contribuer davantage aux efforts visant à ce que cesse la crise en cours au Moyen-Orient.

M. Misran (Malaisie) (*parle en anglais*) : Comme les autres orateurs qui m'ont précédé, je vous remercie très sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion et spécialement d'avoir répondu dans un délai très court à la demande d'un État Membre de l'ONU de réunir le Conseil de sécurité sur la situation grave qui règne en Palestine. C'est de bon augure pour la crédibilité du Conseil de sécurité aux yeux de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Nous attendons la déclaration que le représentant de l'Afrique du Sud fera plus tard au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation grave dans Jérusalem-Est occupée et dans le reste des Territoires palestiniens occupés doit être immédiatement examinée par la communauté internationale et en particulier par ce Conseil. L'escalade de la violence qui dure depuis quelques jours doit cesser une fois pour toutes. La réaction disproportionnée des forces israéliennes de sécurité à Gaza à l'encontre du peuple palestinien indique clairement l'intention du Gouvernement israélien de mener une sorte de guerre contre les civils palestiniens.

La Malaisie continuera d'oeuvrer avec les autres membres de ce Conseil à prendre des mesures immédiates et concrètes, notamment la création immédiate d'une force d'observation des Nations Unies pour assurer la sécurité et sauver la vie des civils palestiniens innocents. Nous sommes convaincus qu'une présence des Nations Unies sur le terrain serait le moyen le meilleur, le plus rapide et le plus efficace pour enrayer la violence dans les Territoires palestiniens occupés. Il est clair que les efforts actuels visant à faire cesser la violence, y compris ceux entrepris par la voie bilatérale, n'ont jusqu'ici pas débouché sur des résultats concrets.

Ce Conseil doit s'acquitter de son devoir solennel et agir pour protéger les civils. Nous avons à plusieurs reprises affirmé cela dans nos déclarations et nos résolutions passées sur la question de Palestine et sur la protection des civils dans les conflits armés, et nous devons pleinement jouer notre rôle.

Vendredi dernier, nous avons donné mandat au Secrétaire général d'examiner la proposition visant à déployer une force d'observation des Nations Unies dans la région. Mais le Conseil ne peut pas se reposer sur ses lauriers; il doit aussi donner son plein appui à la mise en place de la force d'observation des Nations Unies. Nous devons encourager et convaincre les parties concernées – les membres du Conseil qui ont une grande influence et des moyens de pression sur les parties au conflit pourraient jouer un rôle particulier à cet égard – d'accepter une telle présence des Nations Unies sur le terrain.

Je ne peux que partager l'opinion de l'Ambassadeur Holbrooke selon laquelle il faut l'assentiment du pays hôte lorsque nous déployons des opérations de paix des Nations Unies. Il a cité l'Indonésie dans le cas du Timor oriental et de la visite d'une mission au Timor occidental. Mais je voudrais dire à l'Ambassadeur Holbrooke que la différence, c'est que dans le cas de la Palestine, Israël est clairement la puissance occupante – la seule puissance occupante à cette époque moderne. La Palestine est un territoire occupé; c'est un fait.

Bien entendu, pour des raisons pratiques, nous aurons besoin de la coopération du Gouvernement israélien pour nous assurer que cette force des Nations Unies fonctionnera efficacement sur le terrain. À cette fin, nous lançons un appel à Israël pour qu'il apporte sa pleine coopération à la mise en place d'une force d'observation des Nations Unies – si toutefois Israël est vraiment sérieux quant à son intention de mettre fin à la violence et de rétablir la paix et le calme. Après tout, c'est également pour le bien du peuple israélien.

Une paix juste et durable ne peut être réalisée qu'après le retrait complet des forces armées d'Israël et des colons illégaux de tous les Territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris la ville d'Al Qods Al Charif et du Golan syrien occupé. Le peuple palestinien a le droit inaliénable de créer un État souverain et indépendant avec Al Qods Al Charif comme capitale incontestée.

À cette fin, la Malaisie demande à Israël de se conformer aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1322 (2000) du Conseil de sécurité ainsi qu'à toutes les autres résolutions pertinentes.

Depuis plus de 50 ans, la question du sort pénible du peuple palestinien est inscrite à l'ordre du jour de la communauté internationale. Le fait que la communauté internationale n'ait toujours pas réparé les injustices commises à l'encontre du peuple palestinien ne fait que prolonger l'instabilité et la violence dans la région. Le Conseil doit agir maintenant pour mettre fin à la violence et pour permettre aux peuples de la région de vivre dans une atmosphère de paix, d'harmonie et de progrès.

N'oublions pas que le Conseil a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons honorer nos obligations. La crédibilité du Conseil est en jeu. À ce jour, près de 250 personnes ont été tuées, y compris des femmes et des enfants, essentiellement des Palestiniens, à la suite du recours excessif et démesuré à la force par les forces de sécurité israéliennes. La Malaisie pleure ces morts tragiques et offre ses sincères condoléances aux familles endeuillées.

Combien de civils innocents, de femmes et d'enfants devront encore mourir ou être blessés et combien de violences faudra-t-il encore avant que le Conseil puisse agir? Ne répétons pas les erreurs qui ont été commises dans le passé dans le cas des tragédies du Rwanda et de Srebrenica à cause de la paralysie du Conseil.

M. Heinbecker (Canada) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir donné au Conseil de sécurité la possibilité de débattre de la situation très dangereuse qui règne au Moyen-Orient.

Le Gouvernement canadien est profondément préoccupé face à l'escalade des combats entre les Israéliens et les Palestiniens. Nous demandons aux deux parties de faire tout ce qu'elles peuvent pour mettre fin à la violence qui a fait tant de blessés et causé tant de morts.

Le cycle d'action et de réaction – qui a été si effroyablement évident aujourd'hui encore et au cours des derniers jours en Israël, et en Cisjordanie et à Gaza, et qui a fait courir à des civils, y compris des enfants, des risques terribles – doit cesser. Nous offrons nos condoléances aux familles des victimes.

Chaque partie a pour obligation de protéger les civils. Cet impératif est à double sens : les civils ne doivent pas être pris pour cible et ne doivent pas non plus s'engager dans des hostilités et provoquer une réponse énergique ou s'y exposer.

Je voudrais qu'il soit parfaitement clair que nous condamnons toutes les violences. Nous considérons que les deux parties ont la responsabilité de mettre fin à la violence. L'Autorité palestinienne doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher les attaques terroristes. Selon le projet de résolution sur le terrorisme qui a été adopté aujourd'hui par la Sixième Commission de l'Assemblée générale, « tous les actes et toutes les méthodes et pratiques de terrorisme » sont « criminels et injustifiables où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs ». Le Canada condamne toutes ces attaques terroristes et nous invitons toutes les parties qui désirent la paix à les condamner également.

Le Gouvernement israélien, pour sa part, doit faire tout ce qu'il peut pour contenir ses forces, pour faire un usage modéré de la force et pour s'abstenir de toute escalade.

Le Canada pense que c'est en mettant rapidement en œuvre les accords conclus à Charm el-Cheikh que l'on aura le plus de chances de désamorcer la violence. Dans ce contexte, le Canada espère, comme cela a été convenu à Charm el-Cheikh par le Premier Ministre, M. Barak, et le Président Arafat, que la commission d'enquête sera constituée sans tarder et exécutera son travail crucial en temps opportun. Nous nous félicitons des réunions qui ont été prévues pour les prochains jours et nous demandons instamment que le travail de la commission soit facilité.

Le Canada appuie également le mandat que le Conseil a donné au Secrétaire général d'examiner avec les parties les différentes options, y compris une présence d'observateurs qui pourrait pousser plus loin le travail de la commission d'enquête. Il est dans l'intérêt de la paix que le Secrétaire général ait toute les possibilités d'étudier ces options et de poursuivre ses contacts avec les parties et avec d'autres.

Le Canada appuiera tout effort international qui aura fait l'objet d'un accord entre les deux parties et qui permettrait de réduire les tensions. Le moment est maintenant venu pour la communauté internationale de faire front commun afin d'appuyer la paix. S'il y eut jamais une heure pour la diplomatie et le dialogue, c'est maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des Pays-Bas.

Ma délégation s'associe à la déclaration de l'Union européenne que le représentant permanent de la France a citée tout à l'heure. Les Pays-Bas expriment leur profonde préoccupation et leur extrême chagrin face à la dernière escalade de violence dont il est question aujourd'hui. Nous considérons que toute vie perdue constitue une tragédie. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la violence cesse immédiatement des deux côtés.

Il ne saurait y avoir de preuve plus manifeste du caractère insensé du cycle de violence qui s'est emparé de la région que l'horrible attentat à la bombe dirigé contre des enfants innocents dans un car de ramassage scolaire et le châtiment collectif qui a été infligé à la population civile palestinienne en réponse à cet acte. Nous demandons aux deux parties de faire montre de courage non pas en combattant, mais en osant rompre ce cercle vicieux.

La communauté internationale ne doit pas attiser le conflit par des actes ou des déclarations inflammatoires, mais doit aider les deux parties à parvenir à une paix juste qui apporte des avantages réels aux deux peuples.

Je prends note avec gratitude de tous les compliments adressés à la présidence des Pays-Bas pour avoir convoqué cette réunion, mais la délégation des Pays-Bas insiste sur le fait que les activités de ce Conseil ne doivent pas entraver le travail fait dans le contexte de Charm el-Cheikh, tant par le Secrétaire général que par la commission d'enquête.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir répondu à la requête que je vous ai adressée au nom du Groupe arabe vous demandant de convoquer la présente réunion. Au nom du Groupe arabe permettez-moi de parler ici de la question de

Palestine – je ne dis pas la question du Moyen-Orient parce qu’il n’y a pas de question du Moyen-Orient; il n’y a pas de géographie ni d’histoire du Moyen-Orient. Il y a un Proche-Orient et un Extrême-Orient, mais où se trouve donc le Moyen-Orient. Le Moyen-Orient est une création dont le but est de remplacer la Palestine et d’intégrer la puissance occupante dans la région. C’est pourquoi je parle ici de la question de la Palestine et non pas de la question du Moyen-Orient. Le Moyen-Orient n’existe ni géographiquement ni historiquement. La question de la Palestine est une question d’occupation.

Un grand nombre de personnes sont venues de régions diverses du monde pour occuper la Palestine. La terre de Palestine est la terre de toutes les religions. Il s’agit d’une question d’occupation et il faut la traiter comme telle.

Nous sommes tous conscients des guerres successives qui se sont produites; nous connaissons tous les conséquences politiques qu’elles ont eues; et nous savons tous que les occupants prétendent qu’ils veulent la paix et non la guerre. Ils ont dit qu’ils allaient faire l’expérience de la paix, car ils sont les prophètes de la paix. Les Arabes croient en la paix, et ils amorcent leurs salutations avec une déclaration de paix, comme je viens de le faire lorsque j’ai pris la parole.

Quel est la conséquence de ce processus, que l’on appelle à tort le « processus de paix »? Il y a un processus – cela ne fait aucun doute – mais il n’y a pas de paix. Pourquoi? Les négociations, qui ont commencé à Madrid et se sont poursuivies à Oslo, à Washington, à Wye Plantation, à Charm el-Cheikh, à Camp David et dans bien d’autres lieux, sont demeurées lettre morte. D’un instrument à un autre, d’un accord à un autre, il n’y a eu aucune mise en œuvre, y compris de la part de l’Autorité palestinienne, qui n’a en fait aucune autorité. Les événements l’ont prouvé au monde entier : l’Autorité palestinienne n’a aucune autorité véritable sur son territoire et sur son aéroport. Les allées et venues à partir de Gaza et de la Cisjordanie ont été bloquées par ceux qui possèdent véritablement l’autorité, à savoir la puissance occupante.

Qu’ont obtenu les régimes arabes qui ont participé au processus de paix? Trois décennies se sont écoulées depuis que ce processus a commencé, et il n’a donné absolument aucun résultat. Le Territoire palestinien est toujours occupé; le peuple palestinien est toujours à l'extérieur de la Palestine; le territoire n’a pas été restitué; les réfugiés palestiniens ne sont pas retournés chez eux et ils continuent de vivre dans des camps de réfugiés et d’être, partout dans le monde, des réfugiés. Quelle paix peut être instaurée sans la restitution du territoire? Quelle paix est possible si l’on ne permet pas aux Palestiniens chassés de leurs terres, de leurs écoles, de leurs maisons et de leur travail de retourner chez eux? Les événements récents ont prouvé la vérité sociale suivante : il y a un peuple palestinien qui réside sur son territoire.

De plus, ce dont nous sommes témoins aujourd’hui, ce n’est pas l’expression d’un désir de paix mais plutôt l’imposition d’une soumission aux conditions dictées par la puissance occupante. Même la délégation palestinienne qui se trouvait à Camp David – selon une déclaration faite par M. Zaanoun, chef du Conseil central palestinien, ici à l’Organisation des Nations Unies, lors de la réunion de l’Union interparlementaire (UIP) qui a eu lieu en septembre dernier – a dit que les Américains lui ont demandé : ou bien vous acceptez ces conditions ou alors votre mouvement ne sera pas reconnu comme un mouvement de libération; vous serez traités comme des terroristes et nous allons mettre fin à nos relations avec vous; nous allons cesser de vous offrir notre assistance; et nous allons rompre notre dialogue avec vous. De quelle paix parle-t-on si l’on impose des conditions de cette nature aux Palestiniens? Est-ce que ce processus peut être considéré comme un processus de négociation ou une négociation égalitaire? Est-ce que ce processus peut porter fruit? Est-ce que ce genre de processus peut réellement permettre d’obtenir un résultat vraiment pacifique, qui redonnerait ses droits, son territoire et ses propriétés à la partie lésée?

Des Israéliens et des Arabes, il y a ceux qui sont armés, y compris avec des arsenaux nucléaires qui ont été créés et développés constamment, des missiles sol-sol, sol-air, mer-mer et antimissile. Il y a ceux à qui l’on accorde la technologie et à qui l’on offre l’assistance d’experts et diverses formes de financement. Cette partie, c’est Israël. Puis il y a l’autre partie, à qui l’on interdit de fabriquer même le pistolet ou le fusil du plus petit calibre. Et si elle reçoit la coopération d’autres États pour constituer son arsenal de défense, des pressions sont exercées sur les autres parties pour qu’elles cessent toute coopération avec les États arabes. Quelle paix peut être instaurée

dans une situation de cet ordre? Ce qui se produit dans la région arabe est une tentative d'imposer la capitulation et non pas la paix. Si effectivement il y a une telle paix, elle ne sera pas durable, car elle n'est pas fondée sur la justice, le droit ou l'égalité.

Combien de résolutions ont été adoptées par ce Conseil? Mon frère, le représentant de la Palestine, les a énumérées : il y a en plusieurs dizaines. Les États-Unis ont empêché que ces résolutions soient appliquées, et ont soutenu la puissance occupante. Il n'y a pas de quoi être fier lorsqu'un État offre un tel appui. Pour quelle raison les dizaines de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité n'ont-elles pas été mises en oeuvre et appliquées?

Récemment, une séance du Conseil de sécurité a été convoquée à la suite de l'assassinat de trois personnes au Timor occidental, et les représentants de tous les États, le nôtre y compris, se sont levés pour observer une minute de silence ou de prière. La Jamahiriya arabe libyenne est contre l'assassinat de tout être humain, qu'il travaille pour l'Organisation des Nations Unies ou pour quiconque.

Mais pourquoi personne n'a réagi après le meurtre de plus de 200 Palestiniens? Où est le Conseil de sécurité? Y a-t-il une sécurité pour certains et une autre pour d'autres? Parlons-nous d'un Conseil de sécurité international ou du Conseil national de sécurité des États-Unis d'Amérique? Nous voulons connaître la vérité. En fait, nous la connaissons. Mais qui veut l'admettre? Ne craignez personne sinon Dieu, le Puissant, le Créateur, l'Unique.

Il y a plus de 200 martyrs en Palestine des suites de l'occupation et personne, à l'ONU, n'a levé le doigt, y compris le Conseil de sécurité. Plus de 10 000 personnes ont été blessées ou sont venues allonger la liste des handicapés comme si elles n'étaient pas des êtres humains. En attendant, ceux qui parlent de droits de l'homme se retrouvent incapables de dire quoi que ce soit.

Et pourtant, les hommes ne sont-ils pas égaux dans le monde? Où sont les droits du Palestinien? Le Conseil économique et social, en dépit de toutes les pressions systématiques exercées par la délégation des États-Unis, a défendu les droits du peuple palestinien. Un membre du Conseil économique et social m'a dit aujourd'hui qu'il avait été expulsé de force de la salle – enlevé d'une certaine façon – pour l'empêcher de voter. Où sont les droits de l'homme? Ceci a eu lieu ici à l'ONU.

Je dis que la rue palestinienne continue d'entendre parler sans arrêt de paix et il n'y a ni espoir ni perspective de paix pour les Palestiniens, car ils vivent sous domination et occupation, et ils subissent un blocus. Comment peut-on parler de paix et évoquer la violence alors que l'occupant et la victime sont mis sur le même pied d'égalité? Où est la cause et où est l'effet? Est-ce que c'est la violence qui engendre l'occupation ou est-ce l'inverse?

Examinons les causes. La cause est l'occupation, et la violence est une réaction. Arrêter l'occupation, c'est arrêter la violence. Ce que les Palestiniens ont accepté constitue une partie de leur droit historique; ils sont libres de l'accepter. Mais ce ne sont même pas 20 % de leurs droits qui leur ont été accordés. Par ailleurs, leurs villes et villages ont été encerclés par des colonies de peuplement, avec la présence de colons armés. Cette terre n'est pas restituée. Comment peut-il y avoir une paix? Les réfugiés ne peuvent retourner chez eux. Le peuple palestinien – 4 millions de personnes – qui se trouve à l'étranger ne reviendra pas. De quelle paix parlons-nous?

L'État palestinien n'est pas proclamé. De quelle paix s'agit-il? L'Autorité n'exerce pas d'autorité sur sa propre terre. De quelle paix s'agit-il? Les enfants qui résistent par des pierres sont tous nés après 1967, durant la période d'occupation, en Palestine occupée, et ne font pas partie de ceux qui sont retournés. Si cela arrive avec cette génération, qu'arrivera-t-il avec les suivantes? Ce n'est pas uniquement le peuple palestinien qui a perdu espoir en la possibilité de paix, mais tous les peuples arabes, et ce qui s'est passé dans les villes arabes le montre bien.

Et une autre preuve, c'est le recul de certains États arabes face aux pressions des peuples arabes en ce qui concerne l'établissement de certaines relations avec la puissance occupante en Palestine. Cela constitue une preuve, et l'avenir sera plus amer. Aucun peuple ne peut accepter de capituler. Nous faisons partie de ceux qui souhaitent la paix. L'ancien Secrétaire d'État américain, James Baker, a indiqué dans son livre, qu'il faut lire : « Je contacte les Israéliens et les interroge sur leurs positions. Je transmets leur avis aux Arabes pour les convaincre. Puis je retourne voir les Israéliens, qui disent : nous

voulons des changements.... ». Ce n'est pas notre témoignage mais celui de James Baker, dans son livre.

Si, comme il doit le faire, le Conseil veut exprimer la volonté de la communauté internationale, et s'il veut maintenir la paix et la sécurité internationales, nous lui demandons une seule chose : qu'il soit juste et assume ses responsabilités au titre de la Charte et de ses propres résolutions, telles qu'elles sont énoncées dans les instruments internationaux.

Nous ne demandons pas l'impossible. Nous demandons le droit.

Au nom du Groupe arabe, nous demandons ce qui suit : premièrement, qu'une force d'observation internationale soit envoyée pour protéger le peuple palestinien dans les territoires occupés; deuxièmement, qu'une commission d'enquête examine tous les actes commis contre le peuple palestinien et que ses conclusions soient soumises à la Cour pénale internationale; et troisièmement, que les résolutions du Conseil de sécurité soient mises en œuvre. Le Groupe arabe pourrait se voir obligé de revoir la question, dans les prochains jours, en vue de voir ce que le Conseil a entrepris.

Monsieur le Président, je vous remercie et espère que le Conseil prendra en considération ces requêtes.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Vermeulen (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord m'excuser du fait que l'Ambassadeur Kumalo ne peut malheureusement être présent cet après-midi.

Monsieur le Président, nous voudrions vous remercier, au nom du Mouvement des pays non alignés, d'avoir convoqué cette séance tout à fait opportune. Nous voudrions présenter nos condoléances à toutes les familles éprouvées qui souffrent des violences au Moyen-Orient.

Le Mouvement des pays non alignés souhaite réitérer son appel à Israël de cesser de soumettre les civils palestiniens à des châtiments collectifs. Il agit ainsi en violation de la quatrième Convention de Genève de 1949. Nous réitérons notre appel à Israël pour qu'il fasse preuve de retenue et pour qu'il s'en tienne strictement à ses obligations légales découlant de la quatrième convention de Genève.

Il y a plus d'un mois, cet organe a convoqué une session d'urgence, conformément à son mandat de gardien de la paix et de la sécurité internationales, et a adopté sa résolution 1322 (2000). Cette résolution demandait la création d'une commission internationale d'enquête sur le conflit. Le Mouvement des pays non alignés est convaincu que la pleine mise en oeuvre rapide de la résolution 1322 (2000) contribuerait grandement à démontrer que le Conseil de sécurité est disposé à entreprendre l'action décisive en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est temps d'envisager sérieusement de protéger le peuple palestinien.

Le Mouvement des pays non alignés est fermement convaincu que la responsabilité permanente de l'ONU consiste à s'engager pleinement à l'égard de la question palestinienne jusqu'à ce qu'une solution définitive y soit trouvée. À cet égard, nous appuyons pleinement le rôle important qu'a joué le Secrétaire général en faveur de la paix au cours du Sommet de Charm el-Cheikh, et les efforts qu'il a engagés récemment dans le dialogue avec tant les Israéliens que les Palestiniens. Ces efforts ont contribué à réaffirmer la primauté de l'ONU en matière de maintien de la paix et la sécurité mondiales. Nous exhortons les deux parties à y répondre de façon constructive.

Il incombe à l'ONU d'adopter des mesures pour protéger le peuple palestinien et faire cesser les actions qui exacerbent ses souffrances. À cette fin, la communauté internationale a un rôle à jouer. Nous lançons un appel au Conseil de sécurité pour qu'il envisage sérieusement le déploiement immédiat d'une force de protection dans la région.

La question de la Palestine est au coeur du conflit du Moyen-Orient. Le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à un État indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, est la condition première de l'instauration d'une paix durable et globale au Moyen-Orient.

Le Mouvement des pays non alignés est convaincu que des négociations pacifiques sont le seul moyen d'instaurer une paix, une sécurité et une stabilité durables dans la région. Nous exhortons les parties à prendre les mesures qui s'imposent pour garantir la cessation des hostilités, pour rétablir le calme et pour adopter les mesures susceptibles de

rétablir la confiance mutuelle. C'est alors seulement qu'une atmosphère favorable à la reprise des négociations pourra être créée.

Au cours de leur réunion à l'Assemblée du Millénaire, au mois de septembre dernier, les Ministres du Mouvement des pays non alignés ont réaffirmé leur détermination d'oeuvrer activement en faveur d'une paix juste et complète sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Hier, dans une déclaration à Pretoria, le Gouvernement de l'Afrique du Sud a fermement condamné l'attaque intervenue il y a deux jours contre un bus qui transportait des civils israéliens. Nous avons également condamné avec vigueur les ripostes israéliennes et le recours excessif à la force par les forces de sécurité israéliennes, qui rend la situation de crise plus inquiétante. Nous devons nous demander : Combien de temps les forces militaires israéliennes feront-elles subir des châtiments collectifs au peuple palestinien, en violation du droit humanitaire international? Des fermetures, des blocus, des restrictions imposées par Israël à la circulation des biens, des personnes et des ressources étranglent actuellement l'économie palestinienne. Cette crise a causé trop de souffrances et a fait trop de victimes innocentes.

Nous sommes convaincus que la condition « terre contre paix » est essentielle si l'on souhaite accomplir des progrès réels dans le processus de paix. Pour instaurer une paix juste, complète et durable, les négociations portant sur le statut final doivent se dérouler conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et à la légitimité internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Cuba, de l'Égypte, de la Jordanie, des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Rodríguez Parrilla (Cuba), M. Aboulgheit (Égypte) et M. Al-Hussein (Jordanie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboulgheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Il y a deux jours, le 20 novembre dernier, l'Égypte a rappelé son Ambassadeur à Tel-Aviv, à la suite de l'intensification inacceptable, sans précédent et injustifiée de la campagne israélienne de bombardement contre les installations et les sites gouvernementaux dans la bande de Gaza. L'Égypte a pris cette décision en espérant qu'Israël recevra ce message clair et net : l'Égypte qui a été à l'origine du processus de paix dans la région du Moyen-Orient ne peut garder le silence face à ce recours excessif de la force militaire arrogante contre le peuple palestinien, ses institutions et ses biens.

Il y a quelques semaines, nous avions averti le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de la détérioration de la situation du côté palestinien et israélien, et du recours excessif, injustifié et vindicatif, à la violence militaire et à la force meurtrière de la part d'Israël qui ne pouvait qu'augmenter la violence. Il est évident que le cycle de la violence est un cercle vicieux. Le peuple palestinien vit sous l'occupation militaire et souffre d'outrage, d'injustice et de frustration.

L'Égypte réitère son appel à Israël pour qu'il respecte pleinement les accords de Charm el-Cheikh eu égard au retrait de ses armes lourdes de l'ensemble du territoire palestinien et des zones qui lui sont interdites conformément aux accords bilatéraux. L'Égypte considère ces mesures comme étant un pas essentiel pour ramener le calme.

Tout incident qui vise les civils, de quelque côté qu'il soit, est condamné par toutes les parties. Il ne fait aucun doute que l'Égypte rejette et condamne tout acte qui prend des civils tant israéliens que palestiniens comme cibles. Il serait utile à cet égard de signaler que l'un des points de friction, d'explosion et de tension les plus dangereux consiste dans la présence de colons israéliens, armés et provocateurs, sur le territoire palestinien. Nous avions eu l'occasion d'observer leur comportement sur les écrans de télévision. À cause de cette présence illégale en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international, les

Palestiniens de la bande de Gaza, comme l'a souligné aujourd'hui le représentant de la Palestine devant le Conseil économique et social, qui comptent environ un million de personnes, occupent 60 % du territoire de la bande de Gaza, alors que les 40 % qui restent sont occupés par environ 4 000 colons israéliens. Le Conseil doit être informé de ces vérités.

La situation est si grave qu'elle menace aujourd'hui la stabilité de l'ensemble de la région. Israël continue d'adopter des mesures consistant à infliger un châtiment collectif au peuple palestinien, en violant ainsi tous les instruments internationaux et contrevenant à toutes ses obligations en tant que puissance occupante en vertu de la quatrième Convention de Genève.

Israël assujettit le peuple palestinien à un blocus économique qui l'étouffe. Il interdit l'accès au territoire palestinien. Israël entrave la circulation des vivres et des médicaments, sans parler de la gêne occasionnée aux échanges commerciaux. Israël coupe le courant électrique dans toute la bande de Gaza. Il s'agit là d'une situation à laquelle le Conseil de sécurité doit réagir. Il ne doit pas la perdre de vue, car elle a des conséquences très graves pour les civils palestiniens. Tous ces actes doivent cesser immédiatement.

Nous espérons que la Commission d'enquête commencera à travailler bientôt, maintenant qu'elle a été formée en consultation avec le Secrétaire général, sous la présidence du sénateur George Mitchell. Nous espérons donc qu'elle entamera ses travaux très rapidement, et ce en vertu d'un plan de travail précis et spécifique, qui réaliserait l'objectif de sa création.

En conclusion, la succession d'événements dans les territoires palestiniens occupés exige de ce Conseil qu'il ne les perde pas de vue. Des tractations et des consultations se tiennent actuellement entre les membres du Conseil, et avec le Secrétaire général également, dont nous apprécions les efforts. Ces consultations ont pour but de convenir de la création et du déploiement d'une force d'observateurs des Nations Unies, qui contribuerait à assurer la sécurité et la protection du peuple palestinien face à ces agressions israéliennes répétées.

C'est précisément l'idée qui avait été préconisée par le Sommet arabe dans sa déclaration du 22 octobre dernier.

L'Égypte, pour sa part, engage le Conseil à assumer ses responsabilités et ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et à adopter le projet de résolution, qui nous l'espérons, sera présenté par le « Caucus » des non-alignés du Conseil dans les prochains jours.

Je suis profondément consterné et désolé d'entendre le délégué d'Israël dire aujourd'hui que son pays n'est pas convaincu de l'utilité de cette force d'observation ou de protection.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : C'est un grand plaisir pour moi que de commencer ma déclaration en vous félicitant, Monsieur le Président, de votre accession à la Présidence du Conseil pour ce mois-ci. Je suis certain que votre sagesse et votre riche expérience ainsi que vos capacités permettront d'obtenir les résultats escomptés. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, S. E. M. Martin Andjaba, Ambassadeur de la Namibie, pour la façon experte dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant sa présidence. Je voudrais aussi vous remercier d'avoir convoqué, Monsieur le Président, cette session d'urgence à la demande du Groupe arabe et du Mouvement des pays non alignés.

La convocation de cette réunion d'urgence pour examiner la situation dans les territoires palestiniens occupés témoignent de l'intérêt vif que manifeste le Conseil à l'égard de la situation et du sérieux avec lequel il considère ces événements qui constituent une menace dans notre région. C'est un autre chaînon dans le cycle de violence et d'effusion de sang.

Sa Majesté le Roi Abdullah II Bin Al Hussein a mis en garde contre ces événements et a parlé de leurs conséquences tragiques pour le processus de paix. Il faut que la paix soit rétablie au Moyen-Orient et il faut que le peuple palestinien se libère du joug de l'oppression et de l'occupation qui se maintient depuis trop longtemps.

Le Royaume hachémite de Jordanie condamne fermement la violence perpétrée contre les Palestiniens dans les territoires occupés telle que reflétée par les pratiques d'occupation et d'oppression des forces d'occupation israéliennes.

Israël se livre à une escalade d'actes d'agression et de bombardements par voie terrestre, maritime et aérienne contre les Palestiniens et les institutions palestiniennes, y compris des installations civiles. Il y a eu également un acte d'agression contre le bureau du représentant de la Jordanie à Gaza. Cet incident est très regrettable. La Jordanie déplore la mort des civils des deux côtés.

Ce qui se passe dans les territoires occupés alimente les excès et suscite des actes de provocation. Ces actes contre les Palestiniens, commis par les forces qui rejettent la paix en Israël, pourraient entraîner davantage de violence et de tension dans la région, sapant ainsi le processus de paix qui pourrait replonger cette région dans le conflit, la violence et les hostilités.

Le Gouvernement jordanien exhorte Israël à cesser immédiatement tous les actes de violence, à lever le siège des villes palestiniennes, à appliquer les accords existants et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et à respecter la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Mon gouvernement estime qu'il est nécessaire de dépêcher une commission d'enquête, et de créer et déployer, sous l'égide de l'ONU, une force internationale d'observateurs dans les territoires occupés.

Le Roi, le Gouvernement et le peuple de Jordanie réaffirment leur appui à nos frères palestiniens, dans les efforts qu'ils déploient pour obtenir leurs droits légitimes et créer un État indépendant sur leur propre territoire national, avec Al Qods Al Charif pour capitale.

Au nom de mon gouvernement, j'exprime nos sincères condoléances à la direction palestinienne et à nos frères du peuple palestinien et leurs camarades martyrs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Jordanie pour ses mots aimables à mon égard et à l'égard de mon prédécesseur.

Le prochain orateur est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodriguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole en qualité de Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Des dizaines de résolutions ont été adoptées qui montrent clairement la volonté de la majorité, y compris des exemples plus récents comme la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité et la résolution ES-10/7 de l'Assemblée générale. Le sommet arabe qui s'est tenu en Égypte, les 21 et 22 octobre 2000, s'est largement exprimé sur le sujet et la Commission des droits de l'homme a adopté une résolution, S-5/I, sur le sujet.

Il n'y avait d'autre choix que de reprendre la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui, le 20 octobre dernier, a adopté la résolution ES-10/7. Entre autres choses, l'Assemblée a condamné l'usage excessif de la force par les forces israéliennes et a appelé les membres du Conseil de sécurité à suivre la situation de près, y compris l'application de la résolution 1322 (2000). De plus, le Conseil économique et social a voté aujourd'hui pour approuver la décision de la Commission des droits de l'homme en date du 9 octobre.

Le Secrétaire général a lui aussi joué et continue de jouer un rôle très important dans la recherche d'une solution à la crise actuelle. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien salue ses efforts et l'exhorte à les poursuivre.

Cependant, l'usage de la force a augmenté au lieu de diminuer. Dans les derniers jours, les forces d'occupation israéliennes ont intensifié leurs actions contre la population palestinienne, lançant des attaques terrestres, maritimes et aériennes massives. De graves violations de la quatrième Convention de Genève relative à la Protection des civils en temps de guerre, du 12 août 1949, continuent d'être perpétrées.

Dans les débats antérieurs du Conseil de sécurité sur le même thème, beaucoup de délégations ont fait référence aux émouvantes images, que tout le monde a vues, de l'assassinat du petit Mohammed Al-Durra. Depuis cette date, beaucoup d'autres enfants et de civils innocents sont morts. Dans les deux mois de violences qui ont résulté de la visite provocatrice à Al-Haram Al-Sharif, le 28 septembre, il y a eu plus de 270 morts et de 7 000 blessés, dont la grande majorité sont des Palestiniens.

Si Israël avait appliqué les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la question palestinienne, il n'y aurait pas eu cette grave situation actuelle dont nous sommes

témoins dans les territoires occupés. Durant la séance privée du Conseil de sécurité qui s'est tenue le 10 novembre, les Président de l'Autorité palestinienne a décrit en détail la détérioration de la situation sur le terrain et a exposé clairement les raisons pour lesquelles il fallait immédiatement déployer une force de protection formée d'observateurs.

Les politiques et les méthodes israéliennes qui nient les besoins et les aspirations légitimes du peuple palestinien ne seront jamais compatibles avec un processus de paix légitime, basé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Une paix juste et durable ne peut être trouvée au Moyen Orient tant que le peuple palestinien ne peut exercer son droit légitime d'établir un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, tant qu'on ne restitue pas tous les territoires arabes occupés, et qu'Israël ne se retire pas de la bande de Gaza, de la Cisjordanie et du Golan syrien, revenant à la frontière du 4 juin 1967. Il n'y aura pas de paix durable jusqu'à ce que cessent les provocations au Sud-Liban, jusqu'à ce que soient libérés tous les prisonniers et détenus arabes dans les prisons israéliennes, et jusqu'à ce que soient supprimées toutes les colonies israéliennes conformément à la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité.

Je souhaite faire une déclaration en ma qualité de représentant permanent de la République de Cuba.

Nous saluons le Président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, le représentant de la Namibie, pour la manière efficace avec laquelle il a conduit les importants travaux du Conseil durant sa présidence.

Il est intéressant de noter comment certains membres du Conseil – si empressés à promouvoir la notion d'« intervention humanitaire », avec ou sans l'autorisation du Conseil de sécurité, à chaque fois qu'ils décident qu'il y a une situation préoccupante pour les droits de l'homme à laquelle il faut remédier – ont perdu leur enthousiasme dans le cas présent et sont en train de manœuvrer pour empêcher le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale d'user de leurs pouvoirs conformément à la Charte. Il ne pourrait y avoir meilleure illustration des vrais intérêts qui sont défendus par ces prétendues interventions humanitaires.

Tout le monde sait pourquoi on applique une norme différente pour Israël. C'est le cas typique de ce qui se produit quand les États-Unis, membre permanent du Conseil de sécurité et allié d'Israël, soucieux de leurs intérêts nationaux, font un usage arbitraire de leurs pouvoirs et prérogatives. L'hypocrisie et la politique des deux poids, deux mesures règnent, protégés par le privilège périmé et antidémocratique du veto.

Cuba soutient la position des membres du Conseil qui sont aussi membres du Mouvement des pays non alignés et d'autres membres du Conseil de sécurité qui font de sincères efforts pour que le Conseil assume ses responsabilités. Cuba appelle le Conseil de sécurité à agir sans plus de délai, d'une façon qui soit à la hauteur de la situation et de ses nobles responsabilités. Le Conseil devrait immédiatement établir une force d'observation pour protéger la population civile palestinienne. Il devrait exiger qu'Israël cesse ces actions de force et applique les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la question du Moyen-Orient.

C'est le seul chemin vers une paix juste et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël qui a demandé à intervenir.

M. Lancry (Israël) : L'Autorité palestinienne s'est engagée dans un choix qui ne fait plus l'ombre d'un doute, celui de la confrontation violente qui nourrit et sous-tend l'autre choix stratégique adopté et déclaré ouvertement par le Président Arafat lors de la Conférence islamique de la semaine dernière à Doha. Ce choix stratégique, c'est ce que le Président Arafat appelle l'Intifada de l'indépendance.

Alors que le Premier Ministre Barak s'est engagé, à Camp David, dans une audacieuse entreprise destinée à mettre fin au conflit avec les Palestiniens, le Président Arafat a fait un choix dévastateur, à savoir, l'obtention de ses fins politiques dans le feu et dans le sang. Le Président Arafat, celui-là même qui s'est engagé dans sa lettre au Premier Ministre Rabin, le 9 septembre 1993, à la veille de la signature des accords d'Oslo, à renoncer au terrorisme comme moyen d'acquisition d'objectifs politiques, semble revenir au galop aux mêmes pratiques abjectes qui l'avaient dans le passé durablement disqualifié comme interlocuteur d'Israël.

Dans une ambiguïté savamment distillée, un ordre, une instruction, une injonction, une allusion de M. Arafat restent invariablement sujets à une lecture

à plusieurs niveaux. Le double et le triple langage du Président Arafat, l'un pour la communauté internationale, l'autre pour son peuple, le troisième pour son entourage, se décline dans une trouble grammaire. Par conséquent, qu'on ne s'étonne guère de voir M. Arafat demander, d'une part, une force de protection internationale et de l'autre main, libérer les terroristes de ses propres prisons et les lancer contre Israël tout en s'en démarquant dans un troisième temps. Cette valse de l'absurde, ce langage « des mille et un plis » du Président Arafat ne peuvent, à l'infini, tromper ni ses partenaires de la paix, les Israéliens, ni la communauté internationale qui, dans sa partie la plus objective et la mieux inspirée, ne saurait être prise durablement dans les circonvolutions et dans la nébuleuse des faits et actes du Président Arafat.

Depuis le début de cette crise, pour la première fois, se profilent à travers les interventions de certains membres du Conseil de sécurité, le contour de quelques reproches à l'encontre des actes aussi inqualifiables qu'inadmissibles perpétrés ces deux derniers jours par les Palestiniens à Kfar Naum comme à Hadera. Nous en prenons bonne note. Quand bien même les formulations retenues seraient souvent soumises à l'effet de sourdine ou à l'effet d'omission dans l'acte de désapprobation des actes terroristes palestiniens, nous considérons la démarche importante parce que plus proche d'une démarche plus juste à l'égard des deux parties. À cet effet, la mise au point des Représentants permanents de l'Argentine et du Canada notamment, nous apparaît d'une pertinence exemplaire.

Nous prenons également bonne note de l'appel quasi unanime au retour au calme et à la négociation. Je tiens à rappeler qu'avant la mise en oeuvre des moyens de défense par Israël pour des intérêts de légitime défense, le Gouvernement a tout d'abord veillé à mettre en oeuvre sa politique de paix. À Camp David, la communauté internationale le sait assez, le Premier Ministre Barak a adopté un projet de paix puissamment novateur, susceptible de surcroît de mettre un terme au conflit palestino-israélien. Avant les blindés ou les hélicoptères, M. Barak a d'abord offert un projet de paix inédit par où l'intangible devenait palpable et où l'interdit, l'intouchable, devenait tangible. Des inhibitions colossales liées aux différents dossiers du statut définitif commençaient ainsi à être levées lorsque brutalement le Président Arafat a choisi la fuite en avant, voire même la régression vers la violence et le terrorisme.

À Camp David, à travers une solution négociée, le Président Arafat aurait pu, selon des modalités consenties par les deux parties et au bénéfice d'un accord de paix entre Israéliens et Palestiniens, susciter – je le dis clairement – l'avènement d'un État palestinien aux côtés d'Israël et la mise en chantier d'une vraie réconciliation entre les deux peuples. Cette solution, à condition qu'elle se fasse par le biais de l'accord bilatéral israélo-palestinien, est là, pas si loin de nous et, dans une très grande mesure – si ce n'est dans la seule mesure – ceci dépend du choix du Président Arafat et de sa volonté de respecter les mêmes engagements qui en ont fait un partenaire du dialogue avec Israël.

Non, nous n'avons point, nous, Israéliens, gelé la paix. Pour autant, nous ne pouvons la réaliser qu'avec un partenaire résolument engagé à s'inscrire dans l'histoire de la coexistence et non point dans les convulsions du rejet et de la négation de l'autre. Le choix de la paix, Israël l'a fait, Israël a signé la paix avec l'Égypte, avec la Jordanie.

D'autre part, les accords intérimaires qui suivent les accords d'Oslo, se sont traduits par autant d'acquis grâce auxquels 98 % des Palestiniens vivent non point sous l'occupation, mais sous le contrôle de l'Autorité palestinienne à Gaza, comme dans les villes principales et les centaines de villages en Cisjordanie. Ce choix, celui du compromis territorial, du règlement définitif du conflit israélo-palestinien, de la coexistence et de la réconciliation, Israël souhaite le mettre en application dans les délais les plus brefs. C'est ce vers quoi nos énergies devront à nouveau se tourner. Si cet appel devait être entendu, nous aurons aujourd'hui un tant soit peu avancé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Observateur permanent de la Palestine qui a demandé à prendre la parole.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : L'Observateur permanent de la Palestine a demandé à prendre la parole une nouvelle fois car il se doit d'exprimer sa surprise face à la deuxième déclaration que vient de prononcer le représentant d'Israël. Au cours de nos débats à l'ONU – y compris au Conseil de sécurité – nous essayons toujours d'éviter de désigner nommément des personnes et de faire référence à des questions personnelles lorsque nous parlons d'un sujet. Nous souhaitons être aussi objectifs que possible.

La partie israélienne choisit une fois encore d'attaquer le dirigeant palestinien qui est le Président élu du peuple palestinien. Je ne sais pas exactement quel est l'objectif visé ici, si ce n'est de tirer davantage de balles meurtrières contre le processus de paix ou contre les espoirs de paix. Qu'y a-t-il de mal à ce que le dirigeant du peuple palestinien demande l'indépendance? En quoi l'Intifada et l'indépendance sont-elles mauvaises? Elles peuvent paraître mauvaises pour Israël mais heureusement pas pour la communauté internationale.

L'Intifada, qui a duré sept ans, a été l'expression collective non violente des Palestiniens exprimant le rejet de l'occupation et leur insistance à exercer leur droit à l'autodétermination et à établir leur propre État.

Les Palestiniens civils sans défense ont payé cher l'Intifada, ce dont nous sommes fiers. Nous sommes fiers de notre peuple. Nous sommes fiers de ses sacrifices. Il n'y a rien de mal à cela. Cette position collective de principe suivie par notre peuple est juste.

Le représentant d'Israël souhaite continuer à faire état de personnes. Peut-être serait-il alors pertinent de mentionner les états de service de M. Ehud Barak, Premier Ministre israélien, l'homme qui a permis la funeste visite d'Ariel Sharon le 28 septembre 2000; l'homme qui a conspiré avec Ariel Sharon pour permettre cette visite tout en connaissant d'avance ses conséquences inévitables; l'homme qui obéit à la doctrine « interruption du processus de paix » et qui a une position déclarée quant à l'interruption du processus de paix, au moins momentanément; le général qui applique la « doctrine de la frappe chirurgicale » comme si le peuple palestinien se composait de simples objets, de cibles lui permettant de tester ses théories militaires avancées; le Premier Ministre qui n'a respecté aucun des engagements pris à la table des négociations; la personne qui n'a mis en oeuvre aucun des accords conclus.

M. Barak n'a pas cédé un seul centimètre des territoires palestiniens occupés, exception faite de ceux dont M. Netanyahou avait consenti à se retirer. M. Barak a mis un frein au processus de paix avec le processus de la Wye River. Il n'a pas avancé d'un centimètre dans l'application de l'accord signé entre les deux parties. C'est enfin l'homme qui nous mène aujourd'hui au bord du précipice. Demandez aux commentateurs israéliens et aux forces politiques israéliennes ce qui se dit à propos de sa direction éclairée.

Ce qui a été dit aujourd'hui à propos des événements en Israël ne soulève pas d'objections de notre part. Nous avons toujours affirmé notre rejet de tout acte visant des civils israéliens. Nous avons condamné les actes terroristes sous tous leurs aspects, y compris le terrorisme d'État et le terrorisme découlant de l'occupation. Ce qui a été dit à propos de l'incident de l'autobus à Gaza ne suscite pas d'opposition majeure de notre part, car des enfants sont des enfants, indépendamment de leur nationalité. Personne ne veut blesser un enfant, mais n'est-ce pas notre droit de rappeler que les enfants blessés dans ce bus israélien étaient moins nombreux que les 80 enfants palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes? Quatre-vingt enfants palestiniens ont été tués par les forces israéliennes. Où est l'égalité? Où est la justice?

Il y a deux choses que nous n'acceptons pas. La première chose qui nous paraît inacceptable est que l'on puisse estimer que la vie d'un enfant israélien est plus précieuse que celle d'un enfant palestinien. La deuxième concerne notre refus d'absoudre le Gouvernement israélien de sa responsabilité directe en ce qui concerne ces actes, car c'est lui qui permet aux colons, enfants inclus, de s'installer illégalement, d'une manière qui va à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité et de la quatrième Convention de Genève, laquelle interdit tout déplacement de population. Ils viennent pour occuper un territoire. Ils groupent moins de 5 000 colons qui occupent environ 40 % du territoire de la bande de Gaza. Savez-vous quelle est la taille de la bande de Gaza? Trois cent soixante kilomètres carrés de terres arides, en friche, privées de toutes ressources naturelles, y compris l'eau. En plus de cela, 40 % du territoire est sous occupation israélienne, où moins de 5 000 colons israéliens résident illégalement. S'agit-il là d'une occupation naturelle? Non. D'une situation d'apartheid? Non. C'est une situation unique, qui ne connaît pas de précédents dans l'histoire contemporaine, situation que l'on appellera plus tard l'occupation israélienne avec toutes les implications douloureuses et profondes résultant des pratiques israéliennes susmentionnées.

Ils sont directement responsables de ces évènements. L'occupation est la cause de ces événements. La violation du droit international en est également la cause. Enfin, j'espère que l'on ne se souviendra pas seulement des victimes israéliennes ou

des cinq enfants israéliens blessés. Nous condamnons ces actes. Mais nous ne souhaitons pas que cela soit la seule chose dont on se souvienne et que les choses s'arrêtent là. Que dire des très nombreux enfants palestiniens tués de sang-froid par des tireurs d'élite qui font partie des soldats de l'occupation? Vous avez sans doute lu de nombreux rapports sur ces événements. De nombreux films ont été réalisés à ce sujet. Effectivement, leur situation est terrible.

Je n'avais pas l'intention de m'attarder sur tous ces aspects, car je souhaitais m'en tenir à un niveau digne du Conseil, mais le représentant d'Israël insiste pour présenter les choses de cette façon. C'est malheureux et cela devrait cesser. Toutefois cela ne cessera que si l'on assiste à un changement des mentalités de l'occupant. La paix exige un respect mutuel et la reconnaissance de l'existence et des droits égaux de l'autre partie. Voilà l'approche à suivre au lieu de s'adresser à l'autre partie d'une manière condescendante comme si l'on disait « Je suis le maître, l'occupant » pour faire comprendre à l'autre partie que le Conseil de sécurité ne pourra être invoqué, que le droit international sera inutile, de même que les pleurs et la douleur, et qu'il lui faut obéir au maître car lui seul peut lui octroyer quelque chose qu'il se doit d'accepter. Cela n'est pas tenable. Il importe de commencer par changer les mentalités, en reconnaissant qu'il s'agit bien d'une occupation et en reconnaissant l'existence de l'autre en tant qu'égal, ainsi que sa dignité.

Pour terminer, nous souhaiterions remercier tous les membres du Conseil de sécurité et toutes les délégations qui ont pris la parole devant le Conseil. Je souhaite en particulier exprimer notre appréciation de la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne. Nous souscrivons à la teneur de cette déclaration. Nous sommes prêts à travailler avec les membres de l'Union européenne et avec les autres membres, ainsi qu'avec toutes les parties concernées qui sont disposées à déployer des efforts en vue de régler cette situation et de parvenir à la paix au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'autres orateurs sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 19 h 10.